

2007 - 2015

# L'activité de la FERPA dans les années de la crise économique



*« Un syndicat  
dynamique et  
mobilisé pour  
le droit à vivre et  
vieillir en dignité »*











## Sommaire

<b>Préambule</b>	<b>3</b>
<b>Bref historique de la Ferpa 1945-2007</b>	<b>5</b>
<b>2007 - 2010</b>	<b>6</b>
<b>2011</b>	<b>10</b>
<i>L'année du 6<sup>e</sup> Congrès de Venise</i>	
<i>La charte Ferpa des droits des personnes handicapées</i>	
<i>Le Livre Vert sur les pensions</i>	
<b>2012</b>	<b>24</b>
<i>Année européenne du vieillissement actif</i>	
<i>Et de la solidarité intergénérationnelle</i>	
<i>L'initiative citoyenne européenne de la Ferpa</i>	
<i>Sur le droits des personnes en perte d'autonomie</i>	
<b>2013</b>	<b>29</b>
<i>Présentation de l'ICE au parlement européen</i>	
<i>L'assemblée générale de mi-mandat d'Athènes</i>	
<i>La commission UE n'accepte pas l'ICE Ferpa</i>	
<b>2014</b>	<b>42</b>
<i>Le recours à la Cour de Justice européenne</i>	
<i>Le séminaire conjoint avec la CES "Who cares?"</i>	
<i>La nouvelle proposition d'ICE Ferpa</i>	
<b>2015</b>	<b>50</b>
<i>Le 7<sup>e</sup> Congrès de la Ferpa</i>	
<i>Le 13<sup>e</sup> Congrès de la CES</i>	





# Préambule

**L**e 7<sup>e</sup> Congrès que la Ferpa célébrera à Budapest du 9 au 11 septembre 2015 s'inscrit dans un moment tout à fait particulier de l'histoire du syndicalisme européen.

La crise économique, financière et sociale, qui depuis 2008 a mis à mal les économies du Vieux Continent, semble lâcher prise et, malgré d'énormes difficultés, le syndicalisme européen peut lui aussi commencer à regarder un peu au-delà des années accablantes qu'il a vécues.

La présente brochure essaie de résumer le parcours de ces années, avec une attention particulière à celles qui nous séparent du 6<sup>e</sup> Congrès de Venise de 2011, en documentant les choix et l'engagement de la Ferpa pour faire face à une période qui compte parmi les plus difficiles de l'histoire moderne récente.

De la perte du pouvoir d'achat des pensions, à la réduction des services de soins de santé et d'assistance sociale, en passant par l'augmentation des indices de pauvreté, ces années ont été, pour les retraités et les personnes âgées de toute l'Europe, des années de souffrance, touchant en particulier les catégories les plus faibles d'entre elles, à savoir les femmes seules, les malades et les personnes dépendantes.

La Ferpa y a fait face en se mobilisant aux côtés des jeunes et des travailleurs avec la CES, en prenant des décisions qui semblent aujourd'hui d'autant plus importantes qu'elles ont été mûries dans des conditions par trop difficiles, prises sans jamais baisser la garde, sans jamais renoncer à l'engagement direct, en restant toujours fidèle à son identité, à sa nature de syndicat.

La nouvelle phase qui s'ouvre et que le 7<sup>e</sup> Congrès est appelé à programmer et à interpréter, pourra s'appuyer sur un contexte solide, celui d'une année au cours de laquelle la Ferpa a toujours plus étendu ses racines au sein de la CES, des institutions communautaires et de la société européenne, en offrant au syndicalisme européen une opportunité supplémentaire pour l'avenir.

Nous pouvons repartir d'ici pour aller encore de l'avant.

Bruxelles, septembre 2015





# Bref historique de la FERPA

## > 1945-2007

### De la guerre froide jusqu'à la naissance de la CES

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le syndicalisme européen est confronté à un difficile processus de reconstruction dans un climat fortement influencé par la guerre froide. La FSM (Fédération Syndicale Mondiale) est fondée à Paris en 1945, suivie par la CISL (Confédération internationale des syndicats libres), qui naît à Londres en 1949.

Après la signature du Traité de Rome le 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne (CEE), les syndicats des pays membres respectifs commencent un long et complexe processus qui mènera à la Conférence constitutive de la CES (Confédération européenne des syndicats), à Bruxelles, le 8 février 1973. Le lendemain, le premier congrès de la CES aura lieu.

### Du CCTR à la FERPA

Le Congrès statutaire de la CES, qui se tient à Milan du 13 au 17 mai 1985, charge le Comité exécutif de « examiner les problèmes des retraités et des personnes âgées; et d'examiner la possibilité d'une amélioration de la coordination dans ce domaine ».

En décembre 1987, le Comité exécutif de la CES décide de constituer le CCTR (Comité de Coordination des Travailleurs Retraités) qui élit son premier Bureau de Présidence en octobre 1988, à Madrid.

Le CCTR, qui se réunit deux fois par an, est dans les faits une expression de la CES, qui en 1990 organise à Bruxelles une grande conférence des travailleurs retraités. Le Bureau de Présidence du CCTR présente une première hypothèse transitoire de budget annuel fondé sur contributions volontaires décidées par les différentes organisations membres.

Lors du Congrès de la CES en mai 1991, le CCTR adopte une position indépendante dans la discussion « Pour une CES plus efficace », reflétant une croissance politique qui se consolide progressivement. Les 5 et 6 décembre 1991, à Amsterdam, le Comité exécutif de la CES accepte la requête de changement de nom de l'organisation de retraités: le CCTR (Comité de Coordination des Travailleurs Retraités) devient **FERPA** (Fédération européenne des retraités et personnes âgées).

### Madrid, avril 1993, naissance de la FERPA

À Madrid, sous le titre « Juntos Para Seguir Avanzando » (Unis pour continuer à avancer), les 29 et 30 avril 1993 se tient le Congrès constitutif de la FERPA qui approuve le Statut, la Charte des droits et le Programme revendicatif.

Le 2<sup>ème</sup> Congrès de la FERPA, qui a lieu à Bruxelles du 6 au 8 mai 1995, commémore aussi, avec une célébration simple et solennelle, le cinquantième anniversaire de la fin de la guerre en Europe.

Le 3<sup>ème</sup> Congrès de la FERPA se tient à Bruxelles du 20 au 22 mai 1999, dans un contexte de renouvellement de la structure qui voit également la reconstitution du Comité des Femmes.

À Rome, du 8 au 10 mai 2003, se célèbre le 4<sup>ème</sup> Congrès de la FERPA, « Pour une société plus juste et plus solidaire. Pour une Europe plus citoyenne et plus démocratique ».



# 2007-2010

## ► 2007

**L**e 5<sup>e</sup> Congrès de la FERPA, qui s'est tenue à Bruxelles en 2007, a mis l'accent sur la défense des droits des personnes âgées, visant au respect de leur dignité et de leur droit à un vieillissement actif et respecté en vue d'exclure la pauvreté et la dépendance et de promouvoir la solidarité entre les générations.

Les valeurs telles que la dignité et la solidarité sociale sont les piliers de ce qui allait devenir la Déclaration des droits des retraités et des personnes âgées, document fondamental de la FERPA, rédigé à l'occasion du Congrès.

Au cours du 2007, la FERPA a procédé à la collecte de signatures parmi ses membres, protestant contre les propositions dangereuses et injustes de la directive Bolkestein sur les services d'intérêt public, fondée sur des intentions clairement antisociales, et qui pénaliseraient les segments les plus défavorisés et les moins protégés de la société.

La même année, lors de la Conférence de Léon (Espagne) sur le vieillissement, organisée par l'UNECE – Agence de l'ONU pour l'Europe – le Secrétaire général de la Ferpa, Bruno COSTANTINI, intervenait pour revendiquer l'importance fondamentale des personnes âgées dans la lutte pour l'affirmation des droits humains et contre la discrimination.

2007 s'achève par l'assombrissement des perspectives qui, en 2008 allaient voir l'Occident sombrer dans l'une de ses plus longues crises économiques et sociales, un danger que la FERPA perçoit en s'engageant dans une recherche sur la « Perte du pouvoir d'achat des pensions en Europe »; un thème qui, les années suivantes, allait devenir dramatiquement d'actualité.





## ► 2008

L'on se souviendra de l'explosion d'une crise financière et économique sans précédent au cours du second semestre de 2008.

Le spectre de la pauvreté, qui était déjà largement présent chez les personnes âgées, est encore aggravé en raison de la protection affaiblie des régimes de retraite, des politiques fiscales régressives, et la précarité des services sociaux écrasés par les politiques néolibérales et du marché.

C'est donc dans ce contexte que la FERPA a mis en œuvre son engagement visant la garantie du droit au respect et à une vie digne pour les retraités ainsi que les personnes âgées.

Le printemps 2008 a vu l'organisation par le CES d'une manifestation syndicale européenne majeure à Ljubljana. 35.000 manifestants ont évolué dans les rues de la capitale de la Slovénie. Parmi eux, les représentants des retraités et des personnes âgées venus en grand nombre pour porter les symboles et les drapeaux de la FERPA.

Au cours de la grande réunion finale, le Secrétaire Général de la FERPA s'est adressé à la foule, en disant que « les retraités de l'Europe ne demandent pas l'aumône ni même de cadeaux, mais simplement leurs droits et des modifications apportées à l'équilibre de la répartition des ressources entre les travailleurs et les retraités d'une part, et entre les banquiers et les commerçants de l'autre ».

En juillet, le Comité des femmes de la FERPA, qui représente les femmes retraitées en Europe, a organisé une session extraordinaire afin de rapporter sur le rôle, la présence et le poids des femmes au sein des organisations pour lesquelles elles travaillent abordant notamment la question de la différence de traitement à l'égard de la pension des hommes. La session a également approuvé un document politique dans lequel sont exposées les grandes lignes de la pensée politique de la FERPA sur l'égalité des genres.

## ► 2009

L'année 2009 est inévitablement caractérisée par une crise de plus en plus marquée et par l'engagement que la FERPA prend avec la CES de soutenir une ligne politique qui propose des investissements dans les infrastructures publiques, la création d'emplois de qualité et des interventions de soutien social : des mesures d'amortissement du chômage, au revenu minimum garanti pour les plus faibles, à la défense du pouvoir d'achat des salaires et des pensions.

L'on met en œuvre des projets comme « *Les Grands-Parents sur Internet* » pour offrir également aux personnes âgées des outils de connaissance supplémentaires, mais c'est avec l'Assemblée de mi-mandat de Malaga que la Ferpa revient en force pour affirmer son rôle et ses objectifs.

En avril, à Torremolinos, près de Malaga, en Espagne, la Ferpa réaffirme le caractère irremplaçable de la lutte pour les droits des retraités et des personnes âgées, résumée dans la « *Charte des droits des personnes âgées en Europe* ».

En particulier:

### ► **Le droit à la dignité**

Tout individu a droit au respect de sa dignité et de sa vie privée. Ce principe vaut en particulier pour les personnes âgées et les personnes plus vulnérables qui vivent dans une famille ou dans une institution, y compris les maisons de repos.

### ► **Le droit au vieillissement actif et à la participation sociale**

L'État doit garantir une société sûre et solidaire, l'efficacité de ses services, la promotion de la cohésion sociale, l'intégration des citoyens dans la vie de la communauté et le renforcement des liens sociaux, avec les retraités et les personnes âgées qui participent au processus de prise de décision européen et national.

### ► **Le droit au logement**

Tous les retraités et toutes les personnes âgées ont droit à un logement adéquat, sûr, accessible du point de vue économique, sans discriminations, et garanti même aux personnes les plus pauvres.

### ► **Le droit aux services publics**

Les institutions publiques doivent garantir à tous les citoyens des services accessibles, basés sur la satisfaction de l'intérêt public, la transparence, la continuité, le contrôle démocratique, la solidarité et l'égalité de traitement des utilisateurs.

### ► **Le droit à la pension**

Tous les retraités ont droit à une pension adéquate qui garantisse leur pouvoir d'achat et tienne compte d'une indexation annuelle suffisante. De même, toutes les personnes âgées ont droit à un salaire minimum supérieur au seuil de pauvreté, financé au moyen de ressources publiques, en mesure de garantir une vie digne.

### ► **Le droit à la santé**

Toutes les personnes âgées doivent avoir accès aux soins, tant à domicile, qu'en institution ou à l'hôpital, et en particulier les personnes dépendantes et la santé publique doit être garantie et privilégiée par rapport aux initiatives privées.



## ► 2010

2010 débute encore à l'enseignement de la crise et la Ferpa focalise notamment son attention sur la situation des femmes âgées en décidant en outre la convocation d'une Assemblée extraordinaire à Bucarest (Roumanie) pour aborder les thèmes de la solidarité intergénérationnelle et le rôle des personnes âgées dans les syndicats.

L'Assemblée, après avoir réitéré les principes fondateurs établis de la Ferpa, dénonce la gravité et l'impact de la crise et s'oppose à toute tentative des gouvernements des États membres de l'UE de geler entièrement ou en partie les régimes de retraite publics et/ou d'augmenter l'âge légal de la retraite et/ou d'intervenir de manière autoritaire dans le domaine des pensions, sans le dialogue nécessaire avec les partenaires sociaux, et invite le Comité exécutif de la FERPA à discuter d'une campagne à mener conjointement avec la CES.

La Ferpa rejette en outre tout conflit intergénérationnel et, sur la base d'une recherche menée via ses organisations affiliées, met en évidence la gravité des problèmes des personnes âgées dépendantes, en faisant de ce thème un de ses engagements extraordinaires.

Le 29 septembre à Bruxelles, la CES organise une grande manifestation contre les politiques libérales qui gèrent lourdement la crise en restreignant les droits des travailleurs et en opérant des coupes dans les services qui assurent leur assistance sociale. La Ferpa y participe massivement.

2010 se clôture par l'engagement que la Ferpa prend auprès de la CES de présenter ses propositions de modification au « *Livre Vert sur les Pensions* » que la Commission européenne a soumis à consultation et avec l'approbation d'une « *Charte européenne sur les droits des personnes fragiles et dépendantes* ».



# 2011

- ▶ *L'année du 6<sup>ème</sup> congrès de Venise*
- ▶ *La Charte FERPA des droits des personnes handicapées*
- ▶ *Le Livre Vert sur les pensions*

## COMITÉ EXÉCUTIF - 10-11 FÉVRIER 2011

Lors de sa réunion des 10 et 11 février 2011, le Comité Exécutif de la FERPA, réuni à Bruxelles, après avoir pris connaissance du rapport introductif du Secrétaire Général a mené un grand débat sur les différents thèmes à l'ordre du jour, auquel on a donné leur contribution plusieurs délégués

Au cours de la première journée le Comité a écouté un rapport de Henri Lourdelle, conseiller politique de la CES, sur les thèmes d'actualité au niveau de l'Union européenne, du Livre Vert sur les pensions au règlement des soins de santé transfrontalières.

Le rapport fut enrichi par un intéressant débat auquel ont contribué trois rapports spécifiques de la part de membres de la Direction.


Renata Bagatin, reprenant la proposition de l'Assemblée de la FERPA à Bucarest en mai 2010, a proposé de lancer une initiative populaire au niveau européen, selon les règles du Traité de Lisbonne, pour une loi-cadre en matière de soutien aux personnes en perte d'autonomie (dépendance), en vue d'une harmonisation la plus large possible.

Juan Gasull, chargé du Comité de Direction de faire une relation sur les propositions d'amendements aux Statuts de la FERPA, a confirmé la validité substantielle des Statuts en demandant au Comité Exécutif d'amener au Congrès trois amendements :

- ▶ à l'art. 12 : le mandat du/de la Président/e durera quatre ans. Son mandat ne pourra pas être renouvelé qu'une seule fois.
- ▶ à l'art. 18 : la Présidente du Comité des Femmes est élue par le Comité des Femmes ; son élection sera ratifiée par le Comité Exécutif.
- ▶ à l'art. 21, 2<sup>ème</sup> paragraphe : remplacer « *appartenant à la même organisation* » avec « *appartenant à une organisation du même pays* »

Werner Thum a fait un rapport sur l'Année européenne 2012 « Année du vieillissement active et de la solidarité intergénérationnelle », lancée par la Commission et le Parlement européen, pour laquelle un Comité de pilotage a été mis en place, dont la FERPA fait partie.

A conclusion de son travail, le Comité exécutif a adopté définitivement la « **Charte FERPA des droits des personnes handicapés** » dans le texte amendé au Comité d'octobre 2010.



Le Comité exécutif a examiné différents aspects liés au Congrès 2011 de la FERPA, qui se déroulera à Venise du 6 au 8 avril, tandis que le Secrétaire général a annoncé que au Congrès une initiative de recherche FERPA en collaboration avec un groupe d'experts de l'Université de Louvain sera lancé sur le thème de « L'aide à domicile en Europe ».

## **6<sup>ÈME</sup> CONGRÈS DE LA FERPA – VENISE 2011**

Le 6<sup>ème</sup> Congrès de la FERPA, qui s'est tenue à Venise du 6 au 8 Avril 2011 a représenté un tournant important. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général réitère que les revendications de la FERPA sont d'une importance cruciale sur un scénario européen, qui voit le protagonistes de retraités et personnes âgées. Le document final confirme cette approche, faisant des principaux problèmes une véritable plate-forme qui ressemble à 2012, déclarée par l'Union européenne « *Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle* ».

Motion finale

**Une vie digne et solidaire pour les personnes âgées en Europe**

### **1. Le droit à la participation des retraités aux processus décisionnels**

#### **LA PLACE DES RETRAITES DANS LA CES ET L'ENGAGEMENT DE LA CES SUR LES PROBLEMES DES PERSONNES AGEES**

La CES devra prêter une attention particulière à la FERPA afin d'affirmer son rôle central d'interlocuteur des institutions et des gouvernements sur les politiques qui auront des effets directs non seulement sur les citoyens âgés et sur les retraités mais également sur l'ensemble des travailleurs et de leurs familles.

Ceci ne saurait se limiter à une simple reconnaissance formelle de la FERPA dans le cadre de la CES mais devra aboutir à la contribution d'approfondir les thématiques relatives aux conditions des retraités et personnes âgées dans l'ensemble des politiques syndicales. Celles-ci devront être ciblées sur le développement et sur la croissance économique et sociale, en enrichissant la culture syndicale nationale et européenne et en contribuant à la construction d'une confédération européenne solidaire des instances dont la FERPA est porteuse et capable d'exprimer de mieux en mieux son rôle de revendicateur et négociateur.

Ensemble, la CES et la FERPA devront donc impérativement former une organisation syndicale européenne plus ouverte et plus vaste, capable de rassembler les différentes formes d'organisation, mais reflétant la diversité de l'histoire et des cultures syndicales européennes, capable d'offrir à tous des occasions réelles de convergence et de recherche d'objectifs et de perspectives communes, ceci tant au plan national qu'euro-péen.

Partant, il est primordial de reconnaître au sein de la FERPA l'existence de formes et de modèles d'organisation divers. Afin de pouvoir accueillir un nombre plus vaste d'organisations, il faudra créer les bases pour une collaboration plus riche et intensive avec comme objectif des actions syndicales efficaces.

#### **La place des retraités et des personnes âgées dans la société**

Dans un tel contexte, durant les quatre prochaines années, la FERPA et ses fédérations affiliées devront veiller à ce que la Commission et les Etats membres ne regardent plus les citoyens les plus vulnérables, et en particulier les personnes âgées et les retraités, uniquement comme un objet de dépenses publiques, mais comme des citoyens à part entière dans lesquels il faut investir et auxquels on peut demander en contrepartie des actions qui soient compatibles avec leur âge et leur position actuelle dans la société.

Trop souvent on oublie que cette période de la vie d'une personne est un fabuleux moteur économique dans la société pour toutes les activités que la société est en mesure de générer.

En fait, les nombreuses activités développées par la plupart des personnes âgées apportent à la société une contribution indispensable à la vie sociale qui implique en contrepartie une nécessaire solidarité entre les générations.

### **Le vieillissement actif**

La FERPA devra s'engager à mettre au centre des réflexions sur le modèle social européen, la thématique du vieillissement actif en développant des initiatives visant à partager des informations sur les meilleures pratiques et en fournissant des espaces de réflexion sur les modèles des relations industrielles, sur des structures de négociation et d'action syndicale plus générales pour apporter une réponse efficace à ces problèmes.

Pour définir un modèle qui parvienne à concilier les besoins des jeunes et des aînés, il faudra encourager le vieillissement actif de manière globale, notamment dans les diverses formes de bénévolat et de ne pas se cadrer uniquement dans la prolongation de la vie professionnelle. **Dans ce sens, la FERPA envisage d'organiser au cours de l'année 2011 une action de lobbying auprès des membres du Parlement Européen avec la collaboration des affiliés des différents pays.** Cela démontrerait que nous sommes arrivés à intervenir efficacement dans tous les secteurs de la société civile.

Il ne faut pas oublier que dans ce contexte, de nombreux retraités conservent une activité, ne fût-ce qu'à temps partiel, et qu'ils la consacrent en partie à l'action bénévole.

La plupart d'entre eux consacrent leur temps à offrir leur aide à la famille, **notamment les femmes âgées retraitées qui remplissent encore un rôle de soin et de soutien en faveur des membres les plus fragiles au sein de la famille.**

### **La participation au processus de travail**

Partout en Europe, le pourcentage de participation à l'emploi des plus de 55 ans est inférieur à celui des personnes de moins de 55 ans, en dépit de l'objectif de l'Union Européenne d'accroître l'emploi de ce groupe de façon significative. La raison pour laquelle on n'a pas atteint cet objectif ces dernières années est principalement due à ce que les employeurs choisissent de ne pas embaucher des travailleurs âgés. La FERPA s'est engagée dans les années à venir à assurer l'adoption d'une politique de personnel qui prenne l'âge en considération, également dans le cadre de la politique d'engagement des organisations de travailleurs.

La FERPA a aussi constaté des coupes sombres des gouvernements dans les budgets de l'éducation et de la réinsertion, amoindrissant ainsi les chances de réembauche des personnes âgées ayant perdu leur emploi.

La FERPA préconise la recherche de possibilités pour rendre le travail accessible à tous, cela qui implique plutôt l'augmentation des moyens financiers pour l'éducation et la réinsertion, conduisant ainsi à des emplois respectant des conditions de travail convenables avec une rémunération correcte. La coopération entre les partenaires sociaux et le gouvernement est à cet égard essentielle.

La FERPA estime que chaque personne puisse rester en activité jusqu'à l'âge de la retraite, peu importe l'âge fixé par la législation nationale. Néanmoins, les conditions de travail doivent respecter les conditions suivantes:

- ▶ les conditions de santé
- ▶ l'accès aux nouvelles technologies
- ▶ la formation continue

Pour ces raisons, la CES devra s'engager davantage, s'impliquer directement en tant que première organisation représentative de défense des personnes âgées et des retraités en Europe en encourageant tous les syndicats qui lui sont affiliés à en faire autant. Il est temps de demander la reconnaissance de toutes les activités consacrées aux personnes âgées et aux retraités qui contribuent à créer de la richesse pour la société. La FERPA, de son côté, va renforcer ses efforts afin d'accroître sa visibilité et





d'être considéré comme un syndicat sur pied d'égalité avec toutes autres instances que la CES représente : fédérations, organisations, femmes, jeunes, comités régionaux.

Afin de permettre à la FERPA une action de plus grande envergure dans les processus de prise de décisions au niveau européen et affectant spécialement les retraités et personnes âgées, le facteur numérique et donc la taille de l'organisation est primordiale.

Partant, nous devons garder notre cap pour élargir la base des adhésions, ceci afin de pouvoir affilier d'importantes organisations syndicales qui à ce jour n'ont pas encore rejoint nos rangs.

## **2. Le droit à la santé publique**

### ***Santé et systèmes de santé publics***

Les dernières années ont connu une baisse considérable des investissements dans les politiques de santé. La FERPA estime que, tout en exigeant un rééquilibrage des dépenses, les pays de l'UE aux économies avancées ne devraient plus investir uniquement dans la santé de leurs citoyens. Ainsi, des investissements judicieux, solidaires et de qualité dans le secteur de la santé publique, tant au niveau du personnel qu'au niveau matériel, avec une forte coordination supranationale pourraient certainement contribuer à court terme à une réduction des inégalités de santé entre les régions et les citoyens de la Communauté.

Toutefois, un contrôle efficace des dépenses faisant défaut dans de nombreux pays, une attention toute particulière quant aux mécanismes de dépenses sera impérative.

Les dépenses des Etats pour offrir ces services publics influencent la redistribution de la richesse.

Il est dès lors important que celle-ci soit répartie de façon équitable. Ce sera avant tout un devoir des gouvernements de fournir ces services, mêmes si leur prestation s'effectue au plan local.

La privatisation de ces services doit aller de pair avec la garantie des intérêts publics.

Les produits ou services offerts sur le marché libre doivent respecter les réglementations nationales de qualité, accessibilité et universalité.

Déplacer ces dépenses sur le marché ne résoudra pas le problème de l'augmentation des coûts, car nous constatons que les résultats de la privatisation ne sont pas toujours positifs.

### ***Garantir des niveaux élevés de soins à tout âge***

Pour que l'on puisse efficacement agir sur les questions de santé, la FERPA préconise les domaines suivants :

- ▶ la prévention
- ▶ la promotion de modes de vie sains
- ▶ l'intervention sur les facteurs déterminants pour la santé
- ▶ les soins et droits des patients
- ▶ **le droit à une fin de vie digne**

La bonne combinaison de ces éléments peut donner une première réponse efficace au problème, en influençant le financement du système, les actions pour l'amélioration de la santé de la population et la diffusion équilibrée de l'information.

### ***Relations entre vie professionnelle et vieillissement***

Le vieillissement évolue sous l'influence de l'environnement auquel chaque individu est soumis, le travail constituant un aspect déterminant. Les effets du vieillissement peuvent donc être induits ou accélérés par la vie professionnelle.

Les conséquences sur la santé des conditions de travail n'étant pas toutes visibles durant la période d'activité, il faut donc assurer la continuité entre le suivi médical de la médecine du travail et le suivi médical après la cessation d'activité.

Beaucoup de questions restent en suspens et nous devons ensemble, actifs et retraités, travailler à ce que des propositions soient avancées et mises en œuvre. Il s'agit pour les syndicats européens de revendiquer une législation permettant d'assurer concrètement la santé et la sécurité des travailleurs de manière contraignante, mais également de sensibiliser les retraités et futurs retraités à la nécessité

d'assurer un suivi médical tout au long de la vie pour garantir une retraite en bonne santé. Le bénéfice des soins de santé doit être garanti au-delà des frontières sur l'ensemble de l'Union européenne.

### **Charte des droits pour les personnes en perte d'autonomie**

La perte d'autonomie est désormais devenue malheureusement un problème commun dans tous les pays de l'UE, dans la mesure où elle implique aussi des personnes d'âges très différents. Une grande partie des personnes concernées, en

raison de processus physiologiques dégénératifs qui accompagnent le vieillissement, se retrouve justement dans la catégorie des personnes âgées.

La FERPA a fait un effort considérable qui a abouti à une recherche, pour recueillir des témoignages dans différents pays sur la façon dont on a répondu aux difficultés découlant de la perte d'autonomie des personnes. Afin de ne pas perdre ce qui a ainsi été produit, et qui a fait l'objet, entre autres, de discussions intéressantes dans plusieurs États membres, la FERPA a adopté une « *Charte des Droits des personnes dépendantes* ».

La FERPA et ses organisations affiliées devront par conséquent faire le maximum afin que la « Charte » soit portée à l'attention de la société civile, des institutions nationales et européennes et, étant donné ses liens étroits avec la réalité européenne actuelle et avec les tendances qui se définissent dans les systèmes sociaux nationaux, de quiconque est en mesure de contribuer à la protection de ces droits.

Dans une vision à plus long terme, cela devrait favoriser une harmonisation des systèmes de réponses aux phénomènes sociologiques et sanitaires qui ont revêtu aujourd'hui une très grande importance, en particulier en ce qui concerne la liberté de circulation et de mouvement dans l'Union européenne et le processus d'intégration toujours plus étroite des peuples et des citoyens d'Europe.

### **LES REVENDICATIONS**

Il est nécessaire de mettre en place des mesures qui permettent de promouvoir une initiative populaire européenne en matière de dépendance, qui vise à l'adoption d'une loi-cadre pour le soutien des personnes vulnérables, en utilisant le nouvel instrument du droit d'initiative populaire prévu dans le traité. Dans ce contexte, nous estimons qu'il est très important de prêter attention aux questions environnementales liées à la mobilité des personnes physiquement ou psychologiquement fragiles, aux deux plans analysés par les recherches plus approfondies sur le sujet:

- ▶ **de l'habitat** : il faut imposer des contraintes sur les nouvelles constructions (ou lors de la rénovation d'anciennes habitations) qui permettent d'envisager que ces lieux soient habités par des personnes qui ne sont pas totalement autonomes;
- ▶ **de la collectivité**: il faut imaginer l'urbanisation des villes (y compris les lieux publics ou les moyens de transport) telle que des personnes âgées ou à mobilité réduite – un taux qui va bientôt dépasser les 25 % de la population européenne – puissent y vivre

***Dans les centres intégrés pour personnes âgées ou dans les maisons de repos, il est indispensable que les États membres agissent pour que ces établissements présentent toutes les garanties de respect de la dignité de la personne.***

Un des aspects qui reste au centre des considérations politiques concerne la nature et les caractéristiques des services en faveur des personnes en perte d'autonomie en Europe, liées au rôle de l'industrie privée dans le secteur.

A côté et en soutien au droit d'initiative législative des citoyens européens, le Congrès engage la FERPA à réaliser une recherche dans les États membres de l'UE afin d'analyser les situations existantes et les différences des normes qui inévitablement touchent les citoyens les plus vulnérables.

## **3. Le droit à la retraite**

### **La situation socio-économique en Europe et les luttes en cours**

Les conséquences financières de la dernière crise risquent de conduire la majorité des États à réduire leurs dépenses sociales et à réduire les prestations prévues par la législation nationale, avec un impact immédiat en termes de revenu net utilisable par des citoyens comme les personnes âgées et non autonomes – qui ne peuvent pas renoncer aux soins ni à une aide externe.



La situation économique et politique des pays européens, en dépit de timides signes de reprise, n'en est pas moins toujours critique. Les gouvernements nationaux, dans leurs efforts pour réduire la dette publique accumulée au fil d'années de mauvaise gestion, prennent des mesures de restrictions et d'austérité qui frappent les systèmes publics de retraites, les systèmes publics de sécurité sociale et les services publics eux-mêmes qui, une fois de plus, vont à l'encontre des besoins des travailleurs actifs et des travailleurs en retraite.

La hausse du chômage et, par conséquent, de la précarité, coupures sans discernement dans les retraites et les dépenses de protection sociale, semblent être les maîtres mots de tous les exécutifs nationaux.

***Entre autres, on oublie le rôle que les capitaux des travailleurs/euses (épargne personnelle et collective, placements de fonds de pensions gérés par les partenaires sociaux, etc.) joue à l'intérieur de l'économie globale, souvent en l'absence de mesures suffisantes de protection et de contrôle et sans des réformes des marchés financiers crédibles pour les citoyens.***

***Face à une situation gravissime et sans précédents comme celle que nous connaissons actuellement, la FERPA, comme la CES, est préoccupée par les choix politiques adoptés au niveau européen pour la gouvernance des systèmes économiques.***

En particulier, la FERPA va s'opposer à une vision qui menace les systèmes des retraites et pour cette raison, elle continuera à contribuer aux différentes formes de lutte que la CES préconisera pour réagir à cette situation et pour dire NON A L'AUSTERITE.

### ***Les stratégies de l'Union Européenne et des pays européens***

#### ***Le livre Vert sur le Pensions***

La crise, couplée à un vieillissement de la population et à une prolongation de l'espérance de vie, les États membres ont choisi de revoir leurs systèmes individuels de retraite en relevant l'âge de la retraite et en modifiant le calcul des prestations.

Par conséquent, considérant comme non solidaire et d'une efficacité douteuse une augmentation des prestations de retraites privées dans le cadre des piliers de la sécurité sociale, la FERPA prévoit dans l'immédiat une révision des modalités de réévaluation des prestations de retraites du pilier public des retraites qui ont subi ces dernières années une érosion de leur pouvoir d'achat dans de nombreux pays.

***Considérant que dans certains pays il existe un pilier de pensions collectif dérivant de la négociation syndicale et contrôlée par les partenaires sociaux, et que ce système n'est pas à l'abri des effets négatifs de la crise financière, la FERPA demande que soient renforcés les moyens de surveillance de ces fonds de pensions.***

La FERPA considère avec intérêt le souci manifesté par la Commission européenne pour le problème des pensions qui a abouti à la publication du livre vert sur les retraites, dans lequel on affirme que l'on ne peut plus remettre à plus tard la définition de mécanismes de contrôle et de vérification garantissant les investissements des travailleurs et des retraités.

Ce sera sûrement l'un des défis à court terme du syndicalisme européen. Si les systèmes de pension prévoient le placement de l'épargne des travailleurs dans certaines branches, il faut que cela se fasse avec le concours de représentants des travailleurs et des retraités. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra éviter les mauvaises surprises qui ont pour corollaire désastreux la privation d'un droit social fondamental comme celui de pouvoir vivre librement et dans la dignité.

Il est regrettable que le Livre vert ne fasse pas la moindre allusion au paramètre des recettes et à la possibilité d'assurer les besoins de financement supplémentaires qui découlent de ses pronostics démographiques.



**Le Livre Vert devrait :**

- a) reconnaître l'importante contribution des personnes âgées au soutien de l'économie ;**
- b) connaître et respecter les différences et les traditions nationales en matière de systèmes de retraites.**

Ainsi plutôt que de favoriser le système par capitalisation par des avantages fiscaux, pourquoi ne pas élargir la base contributive aux régimes de protection sociale européens.

Dans une société dite vieillissante, pourquoi ne pourrait-on pas concevoir une augmentation des transferts vers les personnes âgées, d'autant plus que celles-ci continuent à contribuer à la richesse des nations.

Par exemple, la Commission suggère l'augmentation du taux de femmes au travail. Mais quand les deux parents travaillent, et que les structures d'accueil des enfants font cruellement défaut, et que de plus la disponibilité horaire des structures existantes est mal adaptée aux besoins, ce sont finalement les grands-parents qui s'en chargent.

Dès lors, la porte est ouverte pour une révolution paradigmatique. Dans la cadre d'une politique intergénérationnelle de l'emploi, les retraités peuvent ainsi être perçus in fine comme des salariés producteurs de richesses qui seraient valorisées par leur pension.

#### **La solidarité intergénérationnelle**

Les réflexions qui accompagnent la révision des systèmes de sécurité sociale ne peuvent pas être dissociées d'autres discussions qui sont aussi plus difficiles et qui doivent impliquer toutes les générations. Par exemple, la viabilité et l'adéquation des prestations de retraite ne peuvent pas être imaginées sans penser de façon concomitante à la manière d'intervenir sur les prestations pour l'aide à domicile. En outre, dans un système qui entend garantir une citoyenneté pleine et effective, il faut définir des méthodes et des solutions pour déterminer les ressources financières.

Partant, l'augmentation de l'emploi et de la productivité, la réduction du gaspillage et de l'inefficacité sont les composantes d'un cercle vertueux servant de base à une réflexion future. La solidarité intergénérationnelle pourra être un moyen efficace pour sortir des problèmes les plus aigus de la société contemporaine, ainsi nous pensons que les personnes âgées et les retraités pourraient jouer un rôle important dans la redéfinition du temps de vie et de travail dans les villes.

#### **L'inégalité de genre demeure un problème**

Dans une perspective de genre, le problème des retraites semble amplifié. Si d'une part, il y a des pressions émanant de plusieurs côtés pour que le législateur national impose l'égalité d'âge de départ à la retraite tant pour les hommes que pour les femmes, notamment en raison de l'espérance de vie plus longue de ces dernières, d'autre part on ne peut ignorer les différentes prestations **sociales et de pensions** bénéficiant aux unes et aux autres. Ainsi, les femmes touchent généralement à la fin de leur vie active des prestations inférieures à celles des hommes du fait de **salaires généralement inférieurs**, d'une carrière professionnelle discontinuée pour cause de maternité, de soins apportés à leur famille, d'aide aux membres handicapés de la famille. Ces interruptions de carrière ont dès lors un effet négatif **par rapport au** niveau de rémunération de leurs collègues masculins, **du fait que les prestations de soins ne sont le plus souvent pas reconnues au niveau des prestations sociales et des pensions.**

Malheureusement les discriminations à l'égard des femmes continuent à persister.

La FERPA revendique que, prioritairement, ces inégalités soient abolies dans tous les pays de l'Union Européenne, y compris en matière de revenu. **On peut constater que l'écart de pensions attribuées aux femmes par rapport aux hommes tourne autour des 20%. Les femmes des familles monoparentales et les plus âgées sont particulièrement touchées. Le système économique et du travail doit fournir des incitants économiques aux femmes pour les inclure dans le secteur du travail formel et des emplois stables et sûrs, afin de abolir l'écart salarial lié au genre, qui conduit à un écart de pensions encore plus grand.**

Partant, toutes les personnes retraitées et âgées ont droit à un revenu minimum supérieur au seuil de pauvreté en mesure de leur garantir une vie digne, financé par des ressources sûres et appropriées.



## **LES REVENDICATIONS**

À l'avenir et afin de sauvegarder les intérêts des retraités actuels et futurs, il sera nécessaire de réfléchir globalement et d'agir efficacement sur toutes les composantes des dépenses en matière de protection sociale. Il faudra donc analyser les différents postes de dépenses qui composent le budget total des dépenses de protection sociale et ouvrir un débat en la matière. Cela pourrait certes laisser place à des interventions-tampon peu adaptées aux besoins mis en évidence par la Commission dans l'introduction du livre vert.

Mais la FERPA estime au contraire qu'il n'est pas possible de réfléchir sur les différentes composantes des dépenses sociales sans envisager un plan de réforme globale. De plus, dans un système qui essaie de garantir une citoyenneté pleine et effective, il faut concevoir des méthodes et des solutions qui permettent de garantir la disponibilité de ressources utiles pour financer les coûts des prestations. Malheureusement, le livre vert reste désespérément muet à ce sujet.

Pour la FERPA, il est nécessaire que des représentants des travailleurs et des retraités participent à la définition et à la gestion de ces solutions, y compris dans une perspective intergénérationnelle, afin de sensibiliser le public à l'action des gouvernements et de la Commission en faveur du maintien des services publics d'intérêt général.

Même si l'UE n'a pas de compétences directes sur l'organisation, la structure et les financements des systèmes de retraite des États membres, le débat politique est toujours centré sur les mesures jugées nécessaires pour sortir de la crise, parmi lesquelles les réformes des pensions restent d'actualité.

Il est donc très important que la FERPA, conjointement avec la CES, s'engage dans une campagne syndicale pour assurer à chacun un niveau de pension garanti et digne. Dans ce sens, il est demandé à la FERPA d'organiser une action de lobbying sur les membres du Parlement européen, par le biais d'un comité, au niveau des institutions européennes et en même temps avec la collaboration de tous les affiliés des différents pays. L'action sera mise en oeuvre dans le courant de 2011.

Les retraités et les personnes âgées, dans le cadre de leurs organisations nationales respectives, de la FERPA et de la CES, doivent s'engager à transmettre leur expérience aux générations futures et à construire avec elles des sociétés nationales européennes dans lesquelles les conditions de vie soient adéquates et la dignité des personnes et l'exercice de la citoyenneté respectés.

L'organisation de rencontres intergénérationnelles s'impose dès lors aux différents niveaux.

## **4. Le droit à un revenu minimum adéquat assurant aux personnes âgées une vie digne et décente.**

Il est désormais essentiel de se concentrer sur certains objectifs comme les aspects sociaux de la crise. Celle-ci a en fait augmenté de façon démesurée les situations d'exclusion sociale, avec un impact immédiat sur l'état de pauvreté d'une tranche croissante de la population, surtout les personnes les plus âgées et les retraités.

Ces quatre dernières années, la FERPA a ajouté à ses efforts politiques, un engagement dans la recherche et la documentation sur des thèmes comme « La perte de pouvoir d'achat des pensions en Europe » et « Vivre en tant que retraités en Europe: combien ça coûte? ».

Ces études mettent en évidence des situations étendues de pauvreté qui touchent de nombreuses personnes âgées et retraitées en Europe, avec des conséquences trop souvent cachées derrière un voile de dignité caractéristique de nos générations.

Il est donc nécessaire d'intervenir sur le marché du travail et dans les systèmes de protection sociale afin de protéger le revenu des salariés, sans les exclure du système de production, et en maintenant les prestations de retraite, par le biais de mécanismes de revalorisation à définir qui prennent en compte l'augmentation réelle des prix.

Les institutions européennes et les gouvernements nationaux seront donc amenés à fixer des minima de retraite qui devront se situer au-delà du seuil de la pauvreté dans les différentes nations. Les taux de remplacement pour les pensions légales devront se situer à 70% et assurer des mesures d'assimilation convenables pour les périodes d'interruption d'activité professionnelle.

Subsidiairement, on ne pourra plus remettre à plus tard un soutien économique adéquat pour les personnes défavorisées ; un revenu minimum ou une aide sociale, permettant à ces personnes de satisfaire leurs besoins essentiels et de vivre une vie décente et digne.

### **LES REVENDICATIONS**

Consciente du fait que le problème de la dépendance est souvent la conséquence d'une situation d'exclusion sociale, la FERPA a mené l'année dernière une étude comparative dans différents pays sur la manière de répondre à ce phénomène.

La recherche a montré que, d'un point de vue plus large comme celui de la Communauté, cataloguer selon des schémas rigides les réponses que les États membres ont apportées à ce phénomène est une opération complexe.

Cela est dû principalement à la construction sociale dont chaque pays a hérité de son histoire et qu'il a ensuite développée en ne tenant compte que des besoins contingents de ses citoyens, sans perspectives à long terme, ni encore moins de perspectives communautaires globales.

Chaque État membre, en effet, a choisi ses politiques sociales en accord avec ses propres traditions et sa propre culture politique, économique et sociale.

Pour la FERPA, il est clair qu'une coordination plus forte et plus incisive dans ces domaines est nécessaire au niveau de la CES et des différents sujets institutionnels européens. À cette fin, il faut commencer à réfléchir sur la manière de garantir à ceux qui étudieront ces faits, des données fiables et comparables sur le phénomène de la pauvreté et de l'exclusion sociale, et des informations précises sur l'impact qu'ils ont sur la population âgée, afin de planifier des politiques adéquates.

### **5. Les services sociaux d'intérêt général – la cohésion sociale**

Les activités multiformes des SSIG constituent le socle de solidarité d'un modèle de société préoccupé par le respect des personnes dans leur dignité et dans leurs droits.

Elles créent, entretiennent et sont garantes de la cohésion sociale, sans laquelle il n'y a pas d'avenir pour les futures générations dans les pays d'Europe.

Au regard des besoins si variés dans leur nature et dans les formes de prestations adéquates pour y répondre, la mise sur le marché des SSIG ne peut que conduire à des doutes sur les possibilités d'atteinte de leurs finalités. L'unique relation fournisseur-client sur base concurrentielle, ne pourra conduire qu'à des solutions spéculatives et déviantes par rapport à un projet social.

Le financement des SSIG est une affaire de choix. Il n'y a pas eu de problèmes insurmontables pour sauver les banques. D'ailleurs les spéculations financières tant sur les matières premières **que sur l'énergie** ont repris de plus belle. Serait-il in concevant de concéder également les moyens financiers nécessaires pour la cohésion sociale?

L'enjeu est de définir un socle de dispositions fondamentales qui assurent un minimum de **convergence** et de dynamisme dans la construction et la mise en œuvre des instruments pour la réalisation de la cohésion sociale en Europe. Ceci passera par la méthode ouverte de coordination (MOC) où on pourra étendre les domaines de compétence.

Côté organisations syndicales et FERPA en particulier, il s'agit d'être attentifs au sort et à la manière dont seront traités les SSIG dans l'Union européenne et ses États membres.

La FERPA mettra sur pied, en son sein, un groupe d'étude qui aura pour mission de concevoir et mener des programmes d'investigations afin d'acquérir une vue la plus précise possible des caractéristiques que présentent les SSIG dans les différents pays, **y compris les aspects de la privatisation.**

Ce groupe aura à produire des rapports circonstanciés qui amèneront à conclure des propositions de prises de position et d'intervention dans nos nations et auprès des institutions européennes.

### **Les revendications de la FERPA pour 2012 "Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle"**

L'année qui vient, revêt pour la FERPA une importance cruciale pour la construction d'une Europe sociale et inclusive. La Communication de la Commission européenne sur le sujet ne valorise pas



comme il le mériterait le concept d'intergénéralité et en arrive presque à sous-estimer le potentiel des relations entre les générations.

Au contraire, si elle était correctement développée, une telle relation pourrait constituer un facteur-clé du développement du système social.

On sent immédiatement par exemple l'importance que pourraient prendre les seniors dans des postes de travail hautement spécialisés, que l'on pourrait employer durant la dernière partie de leur vie professionnelle et durant quelques heures de leur semaine de travail pour des cours de formation à l'intention de nouvelles recrues.

Etroitement liée au point précédent, il y a la question de l'augmentation des investissements dans l'éducation et la formation.

De nombreuses études démontrent que les travailleurs/euses qui au cours de leur vie professionnelle avaient atteint les plus hauts niveaux d'éducation, soit lors de leurs études, soit en suivant des cours de formation, ou encore en se libérant pour assister à des cours organisés au sein des entreprises en vue de se spécialiser dans l'utilisation de nouvelles machines ou de nouvelles technologies, étaient finalement celles et ceux qui étaient les moins affectés par le problème du chômage.

Un système économique et social qui entend donner aux citoyens une meilleure qualité de vie doit nécessairement construire des parcours valables et efficaces de formation tout au long de la vie.

Pourtant, dans sa Communication, la Commission souligne l'importance de créer de meilleures conditions pour les familles pour le renouvellement démographique. La FERPA estime qu'à côté de ce qui est nécessaire comme prestations pour le congé parental, on pourrait étudier des parcours qui valorisent et encouragent le rôle des retraités dans le cadre familial. En définitive, la FERPA entend proposer pour « 2012 : Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle » un engagement concret pour sensibiliser les institutions sur quatre points fondamentaux:

1. l'importance de la culture - dans un monde globalisé et soumis à des changements considérables de scénarios, la culture ne peut plus être réservée à l'élite de la population, mais doit être mise à la disposition de tous les citoyens, y compris par le biais de la possibilité de tarifs réduits, d'universités populaires ou du troisième âge.
2. l'importance du bénévolat, dans le cadre d'une solidarité intergénérationnelle effective, le bénévolat des particuliers, des familles, des associations, doit être reconnu comme un soutien efficace à celles et ceux qui ont des besoins et bénéficier d'une aide de la part des systèmes publics. En tout cas, il faut éviter que les prestations des volontaires ne remplacent le travail des professionnels.
3. l'importance et, le cas échéant par voie législative, la reconnaissance du rôle et des activités menées par des personnes âgées et des retraités pour venir en aide aux familles des personnes âgées et des retraités dans la société, tout en soulageant la collectivité de coûts considérables, surtout en cette période de crise.
4. l'importance de la diffusion et de l'utilisation des instruments et des connaissances en matière de technologies informatiques même en faveur des personnes âgées, en particulier dans le domaine de la santé.
5. l'importance du travail des personnes âgées, dans un cadre de formation tout au long de la vie et afin de réaliser la possibilité de transmettre aux jeunes les expériences et les connaissances professionnelles.



## COMITÉ DE DIRECTION - 27 JUIN 2011

Le 27 juin 2011 se réunit à Bruxelles le Comité de Direction de la FERPA pour examiner la situation politique et syndicale après les Congrès de la FERPA et de la CES.

**Congrès de la CES 2011** – Le Comité a apprécié la participation de la délégation FERPA au Congrès de la CES et les différentes interventions présentées à la tribune pour demander que le nouveau Secrétariat de la CES tienne en compte parmi les enjeux au cours du prochain mandat les sujets ayant trait aux retraités et aux anciens.

**Congrès de la FERPA 2011** – Le Comité de Direction a évalué les travaux et les conclusions du Congrès du mois d'avril. Plus particulièrement, on a souligné la participation qualitative au débat, l'important niveau de cohésion créé entre les affiliés des différents pays, le signal fort lancé dans la résolution finale pour demander à la CES de reconnaître le rôle du syndicalisme des retraités ainsi que l'exigence de développer des contacts vers les pays qui ne sont pas encore présents au sein de la FERPA.

**Activités de la FERPA** – Le Secrétaire Général a expliqué que, sur base du mandat du Congrès, une série d'activités seront mises en place au cours du deuxième semestre 2011 et de l'année 2012, à savoir:

**Année Européenne 2012** – Les travaux du groupe (coalition) des ONG et d'autres organisations (dont la FERPA) avec la Commission Européenne se poursuivent pour planifier les événements qui seront réalisés au niveau européen. La CES s'est montrée très intéressée à partager avec notre fédération, les activités qui seront réalisées en vue de l'Année 2012 et laissera cependant à la FERPA la représentation syndicale auprès des institutions européennes en ce domaine.

**Initiative loi populaire européenne sur la dépendance** – A l'occasion de la rencontre avec Claudia MENNE, la proposition de lancer l'initiative sur la dépendance a été présentée. La CES n'a posé aucun obstacle, cependant, il nous a été informé qu'elle ne pourra pas s'engager dans la récolte des signatures.

## COMITÉ EXTRAORDINAIRE DES FEMMES 19 SEPTEMBRE 2011

**« Le travail rémunéré et non rémunéré des femmes - Impact sur les retraites et la qualité de vie »**

*La réunion extraordinaire du Comité des Femmes de la FERPA du 19 septembre 2011, qui a rassemblé des femmes retraitées et âgées de 14 pays, a discuté de l'impact du travail rémunéré et non-rémunéré durant toute leur vie sur leurs pensions et leur qualité de vie et a adopté la résolution suivante.*

Les femmes du monde entier exercent un travail rémunéré, sous-payé et largement non-rémunéré à la maison, dans les usines, aux champs, en forêt et dans les mines.

L'inégalité entre les hommes et les femmes en matière de rémunération est profonde. En outre, l'impact des écarts de rémunération peut être de grande envergure, car un salaire inférieur augmente le risque de dépendance financière, et pas seulement pendant la vie active, mais il implique également des pensions moins élevées et donc un risque accru de pauvreté durant la vieillesse (Eurostat, octobre 2010).

La pauvreté généralisée chez les femmes, et en particulier l'inégalité des sexes en matière de revenus de pensions, ne peut se comprendre qu'en examinant comment les femmes (et les hommes) participent à la fois à une activité rémunérée et non-rémunérée au cours de leur vie, et en prenant en considération la structure du système de base des retraites ainsi que des systèmes de retraites complémentaires qui gagnent de plus en plus en importance. Modèle néolibéral.



Les problèmes liés à la retraite sont en quelque sorte sexués : les femmes ont souvent joué un rôle dans l'éducation des enfants et les soins aux personnes dépendantes, mais ces périodes ne sont pas, ou seulement partiellement, prises en compte dans le calcul des pensions. Par ailleurs, en raison notamment des difficultés à accéder au marché du travail, l'obligation d'accepter un temps partiel ou tout autre type d'emplois instables et précaires, ainsi que la lenteur de la progression dans la carrière, font que leurs revenus sont inférieurs à ceux des hommes, ce qui a pour conséquence des petites retraites. En outre, les femmes sont moins orientées vers/et les femmes ont moins accès aux emplois et branches d'activité mieux rémunérés, ce qui affecte leur pension légale et/ou l'accès aux systèmes de pension complémentaire.

Écart entre les sexes en matière de retraite : Alors que les revenus des hommes ont tendance à augmenter avec l'âge, c'est l'inverse qui se produit avec les femmes, qui voient leurs revenus diminuer avec l'âge, reflétant leurs interruptions de carrières et la ségrégation professionnelle. À cela s'ajoute un autre facteur : les femmes sont également plus susceptibles de travailler à temps partiel : 32 % de la population active féminine travaille à temps partiel, contre seulement 7 % pour les hommes, et les gouvernements ne se sont pas encore occupés de ce problème et ne sont toujours pas parvenus à valider cela ainsi que d'autres formes atypiques de travail par le biais des droits à la pension. 60 % des mères travaillent à temps partiel contre 4 % des pères ; plus d'un quart des femmes entre 45 et 64 ans fournissent des soins qui ne sont pas rémunérés à des personnes âgées ou handicapées.

La moyenne des écarts de rémunération entre les sexes en Europe dépasse les 18 % (atteignant jusqu'à 30 % dans certains pays). Conséquence logique: les retraites personnelles des femmes ne représentent que 30 à 80 % de celles des hommes.

Le travail domestique non rémunéré : L'inégalité des sexes dans la vieillesse reflète les conséquences de la division des genres du travail au sein des ménages et l'effet des responsabilités familiales des femmes sur leur parcours professionnel. Les femmes assumant une part disproportionnée du travail domestique, leurs responsabilités familiales bouleversent souvent leur emploi et ont un impact sur leurs pensions.

La pauvreté est elle aussi sexuée : On dit qu'il y a une féminisation et une coloration de la pauvreté. Des plus petites retraites conduisent à un niveau plus élevé de pauvreté. La majorité des personnes âgées sont des femmes et les taux de pauvreté les plus élevés chez les personnes âgées concernent des femmes très âgées. Les femmes âgées de plus de 65 ans courent un risque beaucoup plus élevé de pauvreté que les hommes: en moyenne, le risque de pauvreté pour les femmes est de 22 %, contre seulement 16 % pour les hommes. En moyenne dans les 27 pays de l'Union européenne, le taux de remplacement global est plus faible pour les femmes que pour les hommes (49 % contre 5 % en 2007). La pauvreté est sexuée mais c'est pareil avec la santé. La médecine et l'éducation sont à domination masculine et à base culturelle. Les femmes à faibles revenus et à faible niveau d'éducation ont, selon elles, une santé qui n'est pas florissante et souffrent plus que les hommes de maladies chroniques à un âge avancé. Il y a encore de nombreux déséquilibres entre les sexes dans en matière de santé. Il y a encore toujours une différence de traitement entre les hommes et les femmes au niveau médical.

Le Comité des Femmes de la FERPA demande instamment aux gouvernements de l'UE d'éviter de créer des sources supplémentaires d'inégalité des sexes en évaluant et en atténuant l'impact que leurs réformes ont sur les femmes. Pour le Comité des Femmes de la FERPA, en ces temps de crise, il d'autant plus nécessaire d'adopter et de renforcer des politiques pour améliorer le statut des femmes à tout âge, accroître l'emploi des femmes, promouvoir la conciliation du travail rémunéré et du travail et des soins à domicile. Se focaliser sur les femmes – et leur rôle actif sur les lieux de travail, dans la société, au niveau politique et économique – signifie concrètement donner une forte impulsion à la croissance et au développement, soutenant ainsi la relance d'après la crise dans les Etats membres de l'Union.

En parallèle, le rôle important joué par les personnes âgées, en particulier par les femmes, dans les sociétés européennes, devrait être reconnu ; un rôle de maintien de la cohésion sociale qui soutient les ménages et les soins et l'aide aux familles, en ce compris le soutien économique – un rôle qui devient de plus en plus important en ces temps de crise.

## COMITÉ DE DIRECTION - 20 SEPTEMBRE 2011

Le Comité de Direction de la FERPA réuni le 20 septembre 2011 à Bruxelles a examiné une série de problèmes tels que l'Euromanifestation de la CES du 17 septembre à Wroclaw (Pologne), le Comité extraordinaire des Femmes FERPA et l'Initiative DGB Retraités d'Hambourg à laquelle la FERPA participera pour renforcer le rapport avec les organisations allemandes.

En ce qui concerne l'année européenne 2012, l'engagement avec la CES a été confirmé pour un projet conjoint avec le Comité des Jeunes.

Une réflexion a enfin eu lieu sur le lancement d'un projet d'initiative populaire en faveur d'une loi européenne sur la dépendance.

## COMITÉ EXÉCUTIF - 24-25 OCTOBRE 2011

Le Comité exécutif de la FERPA des 24 et 25 octobre 2011 après le rapport du Secrétaire Général Bruno Costantini a écouté des communications de la part des différents experts et à la fin des travaux a adopté une résolution.

### **Constate**

que la situation économique et financière de nombreux Etats membres de l'Union européenne continue à s'aggraver avec des coupes sombres généralisées dans dépenses publiques et en particulier dans les dépenses sociales;

### **Considérant**

que ces mêmes Etats continuent à traiter les symptômes plutôt que les causes réelles de la crise;

### **Estime**

qu'il est nécessaire de répondre par toutes les actions politiques et syndicales possible pour éviter que les décisions prises au niveau national par les États membres ne continuent à frapper les retraités et les travailleurs. Dans cet esprit, face à la grave situation actuelle des citoyens grecs, la FERPA demande instamment au gouvernement grec de ne pas diminuer les pensions et de continuer à garantir les droits sociaux.

### **Juge**

réconfortante, en attendant les résultats concrets, les mesures prises au niveau communautaire pour assurer la survie du projet de l'Union européenne et de la zone Euro. Le projet de taxe sur les transactions financières semble en effet aller dans ce sens. Quant aux mesures prises en matière de gouvernance économique adoptée par le Parlement Européen, celles-ci exigent une attention toute particulière afin de ne pas conduire inéluctablement les pays de l'Union Européenne à l'austérité. Il est néanmoins indispensable à ce stade de s'assurer que ces mesures et les ressources financières qui en découleront ne mènent pas à encore davantage d'inefficacité, de gaspillages et de restrictions sociales devant les fortes pressions exercées par les milieu influents de la finance internationale auxquelles devront faire face les institutions européennes.

Ces ressources devront être utilisées surtout pour garantir aux citoyens européens une croissance durable et soutenable par le biais d'investissements qui aient des retombées immédiates et importantes sur le développement, permettant ainsi la sauvegarde du modèle social européen.

Dans ce contexte, il est de plus en plus important pour la FERPA de travailler en étroite collaboration avec la CES en réalisant la plus haute synergie possible.



En effet, la Confédération européenne est appelée à être la porte-parole des intérêts des personnes actives et retraitées en proposant aux institutions européennes des politiques et des investissements sociaux qui prennent en compte leurs exigences.

Pour tous les retraités et pour toutes les personnes âgées et plus particulièrement pour les femmes ainsi que pour toutes les personnes en perte d'autonomie, la FERPA exercera le rôle qui est le sien, en confirmant son soutien en termes de propositions et d'actions, à toutes les initiatives que la CES et les confédérations nationales auront l'intention d'adopter pour la protection de ceux qui ont confié à la CES et à la FERPA la délicate tâche de les représenter.

A cette fin, on proposera à la CES l'envoi d'une lettre aux 27 Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne en expliquant les conditions de vie de millions de citoyens âgés en Europe qui vivent ou qui risquent de vivre sous le seuil de la pauvreté et dans le besoin. Cette lettre sera axée sur la nécessité de systèmes de pension garantissant à tous les travailleurs et toutes les travailleuses pensionnés un niveau de vie décent.

Le Comité exécutif a examiné en détail les problèmes de pension dans les différents pays membres et exprime ses inquiétudes par rapport aux conséquences néfastes de ces politiques. Il demande au Comité de Direction de la FERPA d'étudier un programme d'action afin de mobiliser les retraités dans tous les pays membres.

Le Comité exécutif salue la participation de la FERPA dans le projet en commun avec la CES et le Comité des Jeunes de la CES pour l'Année Européenne 2012 « Vieillesse Active et la solidarité inter-générationnelle ».

## **COMITÉ DE DIRECTION - 14 DÉCEMBRE 2011**

Le Comité de Direction de la FERPA du 14 décembre 2011 a clôturé l'activité de l'année avec un examen de la situation politique et syndicale et des initiatives pour l'Année Européenne 2012.

Pour cette dernière la Direction a salué l'acceptation, de la part de la Commission, du projet CES-FERPA-Comité des Jeunes qui se développera tout au long de l'année et sera conclu par un grand séminaire européen les 4 et 5 octobre 2012 à Chypre.

En suite la collègue Dot GIBSON (NPC – Royaume Uni) a présenté un rapport sur les soins de qualité et la maltraitance en Grande Bretagne. En particulier, les principes pour un « Code pour la dignité » ont été illustrés. Une réflexion a eu lieu au sujet du lancement d'un projet d'initiative populaire pour une loi européenne sur la dépendance.

Un projet de lettre CES-FERPA à adresser aux chefs d'Etats et des gouvernements européens a été soumis à la CES pour adoption.



# 2012

- ▶ *Année européenne du vieillissement actif*
- ▶ *Et de la solidarité intergénérationnelle*
- ▶ *L'initiative citoyenne européenne de la FERPA*
- ▶ *Sur le droits des personnes en perte d'autonomie*

## **COMITÉ EXÉCUTIF 23-24 FÉVRIER 2012**

Le Comité Exécutif des 23 et 24 février 2012 a été ouvert avec le rapport de Bruno COSTANTINI sur la situation politique et syndicale européenne suivi par un les questions actuelles des retraites et des travailleurs âgés en Europe suite à la crise économique et en rapport au Livre Blanc sur les Pensions, publiée par la Commission européenne le 16 février 2012.

Sur la thématique de la maltraitance envers les personnes âgées ainsi qu'aux soins de qualité, le Comité Exécutif a pris acte de la proposition des collègues du Royaume-Uni, qui ont présenté un « Code de dignité » en faveur des personnes âgées et malades. La FERPA est chargée de diffuser ce texte auprès des affiliés et des institutions européennes.

Le Comité Exécutif a également examiné et adopté à l'unanimité une déclaration sur la situation critique des familles et des retraites en Grèce.

## **COMITÉ DE DIRECTION - 12 JUIN 2012**


Le Secrétaire Général a présenté à un rapport sur la situation politique et syndicale en Europe et sur la réunion du Comité Exécutif de la CES qui a adopté la résolution « Un contrat social pour l'Europe » pour faire face aux inégalités croissantes, à l'augmentation de la pauvreté et de l'exclusion, à la précarité de l'emploi qui affecte surtout les jeunes.

La CES a également pris position, par le biais d'un document auquel la Ferpa a contribué, par rapport au Livre blanc de la Commission européenne sur les pensions.

Après une évaluation sur le projet CES-FERPA-Comité des Jeunes sur l'Année européenne, le Comité s'est penché sur l'initiative loi européenne sur la dépendance, prenant en considération, pour le lancement de l'initiative, un partenaire technique et juridique spécialisé pour la faisabilité (ECAS) et la création d'un site web spécifique pour l'ICE de la FERPA.

## **COMITÉ DE DIRECTION - 12 SEPTEMBRE 2012**

Le débat du Comité est ciblé sur la décision prise par la BCE qui a évidemment mis en place les conditions nécessaires pour que l'institution monétaire européenne puisse jouer un rôle plus important et décisif dans les finances et les bilans des membres de l'Union européenne face aux difficultés de la crise et aux attaques de la spéculation internationale.



Le 6 septembre, à l'initiative de la Commission européenne, une grande conférence a eu lieu sur le thème de « L'emploi pour l'Europe ». Une délégation de la CES – dont a fait partie un représentant de la FERPA – a participé au débat et aux différents ateliers ; la délégation de la CES y a soutenu la résolution adoptée par le dernier Comité exécutif de la CES sur « Un contrat social pour l'Europe ».

## **SEMINAIRE DE CHYPRE 4-5 OCTOBRE 2012**

### **2012 Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations**

Au cours du 2012, la FERPA en accord avec la CES et le Comité des Jeunes Ces, a mise en place un projet, soutenu de la part de la Commission européenne sur le thème du vieillissement actif et pour une approche intergénérationnelle.

Les résultats d'un questionnaire distribué aux affiliés ont été évalués par des experts et ont constitué la base d'un important séminaire qui s'est tenu à Larnaca (Chypre) sous la présidence chypriote de l'UE, a la présence de quelque 120 délégués.

Le séminaire a été finalisé avec l'adoption d'un PLAN D'ACTION commun entre CES, FERPA et Comité des Jeunes, dont les lignes principales sont les suivantes :

#### **1) Mesures permettant l'accès ou le maintien dans l'emploi**

##### **1.1 Quelques constats**

###### **Concernant les jeunes.**

- Les jeunes sont souvent les premières victimes de la crise et des faillites qui en découlent ;
- S'ils (elles) ont la chance de trouver un emploi, Ils (elles) connaissent principalement, notamment au début de leur vie professionnelle, la précarité et l'intérim et de médiocres conditions de travail et/ou salariales notamment pour les moins qualifié(e)s et/ou s'ils (elles) sont d'origine étrangère

###### **Concernant les seniors**

- Ils (elles) sont également confronté(e)s au marché du travail en crise et à son effet « centrifugeuse », c'est-à-dire qui exclut aux deux extrémités, à savoir les jeunes et les plus âgé(e)s
- Mais leur situation est aggravée par le fait que de nombreux (euses) salarié(e)s âgé(e)s au chômage n'ont ni diplôme d'études secondaires ni bénéficié(e)s de la formation professionnelle et que les outils existants pour la reconnaissance des compétences acquises en dehors de l'éducation sont sous-utilisés
- La conséquence directe est que lorsqu'ils (elles) sont au chômage, il leur est plus difficile de retrouver un emploi et si c'est le cas, c'est souvent dans des conditions moins avantageuses
- Par ailleurs, les employeurs sont peu enclins à investir dans la formation des plus-âgé(e)s – ce qui pourrait leur permettre de s'adapter aux nouvelles technologies – avec, souvent, comme conséquence, des préretraites précoces

###### **La dimension de genre**

- Même si d'aucuns estiment que la crise a le même impact *sur les hommes que sur les femmes*, toutefois il existe des situations plus spécifiques pour les femmes, compte tenu du contexte – voire de la culture – national

## **1.2 Agir pour les mesures à mettre en œuvre**

### **L'emploi des seniors**

- Instauration d'une obligation de négocier un plan d'action senior et de gestion des âges assorti de pénalités – suffisamment dissuasives pour que ce soit efficace – en cas d'absence de plan d'action
- Contribution de l'Etat à la formation des salarié(e)s de plus de 45 ans
- Et aides à l'embauche de chômeurs (euses) âgé(e)s en tenant compte de la durée du chômage, telles que, par exemple, le remboursement des cotisations sociales à l'entreprise...

### **La dimension de genre**

- Développement des centres d'accueil pour les jeunes enfants avec des horaires d'ouverture de ces centres qui coïncident avec les horaires de travail pour permettre aux parents de travailler...
- De même, en ce qui concerne les structures d'accueil pour les personnes âgées ou le développement des services d'aides à domicile, car, à défaut, ce sont encore souvent les femmes, dans l'entourage familial, qui s'en acquittent et/ou les assurent.
- Prendre des mesures efficaces pour garantir le respect de l'égalité de traitement (conditions d'emplois et salaires, notamment) des femmes et des hommes

### **Pour les jeunes**

- Elaboration d'un statut intégré pour la formation en alternance au niveau du droit social
- Dans le cadre de la négociation au sein de l'entreprise développer « l'apprentissage en entreprise » et l'accompagnement du (de la) jeune sous forme de tutorat, notamment des plus anciens (partage des compétences)
- Inscription à l'ordre du jour des négociations d'entreprises de l'emploi des jeunes notamment lors du remplacement d'un(e) travailleur (euse) âgé(e)
- Assurer, dans l'entreprise la mise en œuvre des accords concernant l'emploi, via des « plans de carrières » individualisés
- Evaluation des accords collectifs pour rendre plus facile l'accès des jeunes sur le marché du travail

## **2) Autres mesures portant sur la qualité et les conditions de vie**

### **2.1. Les Problèmes plus spécifiques rencontrés...**

#### **Par les jeunes**

- Concernant les difficultés liées au logement : du fait qu'ils (elles) ont souvent un travail « précaire » – ce qui rend les banques « frileuses dans l'obtention des prêts – ou que le prix des logements ou de l'énergie se révèlent prohibitifs, se développent soit le « cocooning » ou les jeunes sans domicile fixe,
- Le tout conjugué à des salaires d'embauche trop faibles pour pouvoir en vivre seul(e)

#### **Par les seniors**

- Le montant souvent insuffisant des pensions en général et dans de nombreux pays, la perte, depuis plusieurs années, du pouvoir d'achat des pensions, situation aggravée pour les retrait(e)s seul(e)s, du fait de la crise et des mesures d'austérité qu'elle a entraînées.
- Le coût élevé des soins de santé et des séjours dans les centres de soins de longue durée et/ou l'insuffisance du nombre de structures existantes

### **La dimension de genre**

- La crise a des effets plus sévères chez les femmes seules ou les familles monoparentales, ainsi que chez les personnes handicapées
- Ce qui aggrave le risque de pauvreté déjà élevé et notamment chez les femmes retraitées



### 3) Actions à mener au niveau européen

- Avoir une position ferme sur le Livre Blanc sur les pensions et le renforcement des pensions légales
- Développer davantage d'actions de mobilisations européennes pour l'emploi, pour plus de solidarité, de justice sociale et fiscale et contre l'austérité
- Obtenir des sanctions – comme cela se passe pour la discipline budgétaire – contre les Etats membres qui ne respectent pas le Dialogue social
- Créer/mettre en place une plateforme européenne coordonnée par la CES pour combattre la précarité des emplois et développer davantage la coordination en ce domaine entre les différentes organisations et structures.
- Promouvoir la formation des jeunes syndicalistes à travers l'Europe
- Elaboration d'une législation plus forte contre toutes les formes de discriminations
- Mettre en place une procédure de contrôle/suivi/d'évaluation des initiatives mises en place ou de la mise en œuvre des législations concernant l'emploi des jeunes et des plus âgé(e)s
- Disposer de statistiques fiables pour mesurer les progrès (ou non) en matière d'emplois des jeunes et des plus âgé(e)s
- Création d'un Forum permanent, incluant les partenaires sociaux pour évaluer la Stratégie EU 2020

### COMITÉ EXÉCUTIF - 13-14 NOVEMBRE 2012

Le dernier Comité Exécutif du 2012 à Bruxelles a examiné les résultats de la conférence de Larnaca et le plan d'action adopté à Chypre.

On a parlé ensuite de l'initiative citoyenne européenne (ICE) de la FERPA sur les droits des personnes en perte d'autonomie.

Tony VENABLES, Président de l'ECAS (European Citizen Action Services) a présenté les aspects généraux relatifs à la mise en place d'une ICE ainsi que les aspects difficiles dont il faudra tenir compte, particulièrement trois arguments : 1) les questions légales ; 2) les financements et les sponsors ; 3) les problèmes techniques.

Suite à ce débat, un document politique a été proposé pour adoption. Suite au vote à mains levées, le document a été adopté avec 4 abstentions.

Henri LOURDELLE, Conseiller de la CES et prochainement Conseiller politique de la FERPA, a présenté les résultats du questionnaire dans le cadre de l'Année européenne 2012 « Vieillesse active et solidarité intergénérationnelle », et a commenté le « plan d'action » adopté à Chypre et ciblé sur trois axes : l'action au niveau des pouvoirs publics ; l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ; l'amélioration des conditions de vie et de travail.

#### **Document du Comité Exécutif FERPA sur l'ICE**

*Le Comité Exécutif de la FERPA réuni à Bruxelles les 13 et 14 novembre 2012 a examiné la proposition d'initiative citoyenne européenne (ICE) sur les droits des personnes en perte d'autonomie et sur les soins de longue durée en Europe.*

*Suite à la présentation du Secrétaire Général, voici les contributions techno-politiques et les suggestions du débat :*

*1) Le Comité Exécutif demande au Secrétaire Général de la FERPA d'entamer un parcours pour enregistrer auprès de la Commission de l'ICE indiquée, en tenant compte des avis légaux et techniques nécessaires et du règlement de l'UE adopté en février 2011 par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ;*



2) Un Comité FERPA des citoyens sera constitué sur la base des propositions que les affiliés concernés enverront au Secrétariat de la FERPA avant le 10 décembre 2012. Le Secrétaire Général de la FERPA sera désigné comme représentant et le Président comme suppléant. Le Comité sera composé de 7 responsables désignés par des syndicats membres de la FERPA de la Belgique, de la France, de l'Italie, du Luxembourg, de la Pologne, du Portugal et de l'Espagne. Tous les membres de la FERPA sont intéressés au projet et devront contribuer avec le maximum de responsabilité pour le soutenir et pour la récolte des signatures dans leurs pays respectifs ;

3) Titre de l'initiative : Pour un droit aux soins de longue durée et de qualité, accessibles à tous dans l'Union européenne et pour la défense des personnes en perte d'autonomie. Description de la proposition : Le vieillissement de la population, notamment, augmente les besoins de prise en charge des soins de longue durée. Il est urgent que la Commission prenne une initiative pour garantir l'effectivité de ce droit au sein de l'Union ;

4) Le Comité Exécutif a évalué les raisons politiques pour lesquelles la FERPA base son initiative afin que le principe d'accès universel aux soins de longue durée puisse être développé et mis en pratique. Actuellement, la définition nationale des soins de longue durée varie entre États membres, elle pourrait être harmonisée pour ce qui concerne ses composantes sociales et médicales.

L'égalité des genres entre hommes et femmes en termes d'accès aux soins de longue durée reflète la discrimination basée sur le sexe (les femmes vivent plus longtemps et ont une retraite plus longue, elles ont souvent des revenus moins élevés lorsqu'elles sont âgées et leurs coûts en soins de longue durée sont donc plus importants). Les articles 2 et 3(3), 8, 19 TFUE pourraient servir de base.

Actuellement, les États membres doivent fournir des soins de santé accessibles, de haute qualité et durables. Toutefois, des mesures de soutien de la part de l'UE doivent être mises en place pour s'occuper des personnes âgées. Les États membres ont pris des mesures dont l'objectif est de limiter les dépenses publiques, ce qui a un impact en particulier pour des soins de longue durée sans que soit véritablement pris compte leur impact sur la qualité des soins. Ils ont un effet sur les carrières informelles et sur l'inégalité de genre. L'UE devrait offrir des services de soutien et compléter les initiatives des États membres (sur base de l'article 153, et peut-être de l'article 168).

Il faudrait utiliser les fonds disponibles de manière plus cohérente et efficace : le Fonds européen de développement régional pour soutenir le renforcement des capacités dans les régions et la formation du personnel, ainsi que le Fonds social européen (article 162) pour financer des activités liées au vieillissement, à la santé, à la promotion des soins de santé, à l'amélioration des aptitudes et qualifications du personnel, au soutien pour des campagnes de prévention constantes pour que les personnes puissent rester actives plus longtemps et en bonne santé après leur retraite.

Il faut définir davantage, surveiller et améliorer la qualité des services. Une gestion améliorée et une utilisation rationnelle des services par les États membres, ainsi qu'une bonne politique de prévention de la santé et des mesures de promotion devraient être mises en avant au niveau européen. Des actions de l'UE devraient ainsi compléter les actions nationales (article 168).

Il faudrait adapter les modèles de santé au vieillissement de la population et à la prise en charge des maladies chroniques qui avec les temps peuvent induire la dépendance.

5) Au niveau européen, le Comité FERPA des citoyens se réunira pour la coordination et la gestion de l'initiative avec l'aide du Conseiller politique de la FERPA chargé du dossier, qui tiendra les contacts utiles et nécessaires.

6) En particulier, le Secrétariat et le Conseiller politique suivront de manière très attentive les développements en cours sur la matière auprès de la Commission et des institutions européennes. Au niveau national, ce seront les membres de chaque pays qui organiseront un groupe de travail en commun ;

7) En cas d'acceptation de l'initiative, une campagne coordonnée au niveau européenne sera organisée. Le financement qui sera à charge du budget FERPA 2013 pour la campagne et pour les collaborations politiques et informatiques est estimé à 30.000€. Pour le financement des initiatives nationales la décision sera à prendre par les membres de chaque pays



# 2013

- ▶ *Présentation de l'ICE au parlement européen*
- ▶ *L'assemblée générale de mi-mandat d'Athènes*
- ▶ *La Commission UE n'accepte pas l'ICE FERPA*

## COMITÉ EXÉCUTIF – 25-26 FÉVRIER 2013

Le Comité Exécutif s'est réuni à Bruxelles les 25 et 26 février 2013 sous la présidence de Robert RACKE et le Secrétaire général Bruno COSTANTINI a ouvert la réunion par une introduction sur la situation politique et syndicale européenne et sur les différents points à l'ordre du jour.

Claudia MENNE, Secrétaire Confédérale de la CES, a ensuite fait une intervention politique en exposant les activités syndicales récentes de la CES. Elle a notamment traité des raisons qui sont à la base de l'initiative de lutte européenne proclamée à Bruxelles, à la veille du Sommet européen des 14 et 15 mars, sur la base du mot d'ordre : « Ensemble pour un avenir meilleur : NON à l'austérité ! OUI à l'emploi pour les jeunes ! ».

Elle a également évoqué le dossier du « plan d'action » syndical adopté à la Conférence de Larnaca, en soulignant que le Secrétariat de la CES a confirmé son engagement pour des activités en commun avec la FERPA et le Comité des jeunes, dans le domaine de la solidarité intergénérationnelle.

Après le débat a été abordée l'**initiative citoyenne européenne (ICE) FERPA** sur les droits des personnes en perte d'autonomie et les soins de longue durée.

Dans son introduction le Secrétaire général a évoqué les événements récents à propos de l'initiative, à savoir :

- Suite à la présentation faite lors du dernier Exécutif, la FERPA a sollicité le concours de l'ECAS (European Citizen Action Service) qui est une ONG internationale, sans but lucratif, créée en 1991, dont l'objectif est de permettre aux citoyen(ne)s de faire entendre leur voix au sein de l'UE. Le Secrétaire général et le Conseiller Henri LOURDELLE ont rencontré le directeur de l'ECAS, M. Tony VENABLES et la responsable des projets au sein cet organisme, Elisa BRUNO, le 18 janvier 2013. L'objectif de la rencontre était double pour la FERPA, d'une part, clarifier les modalités de l'aide que pouvait nous apporter l'ECAS, et d'autre part, de préciser les étapes à suivre et aussi de définir ce que nous voulons exactement.
- La FERPA, avec l'aide des syndicats italiens est en train d'organiser pour **le 15 mai un évènement au Parlement européen** qui devrait réunir environ 250 participant(e)s et qui fera la promotion de l'ICE ;
- La FERPA a fait part de son souci de bien « préparer » la campagne, car les membres et les militant(e)s – tout comme les citoyen(ne)s - ne connaissent pas l'ICE.
- L'ECAS, tout en partageant le point de vue de la FERPA, a insisté sur la nécessité de ne pas trop tarder à se lancer. Il a conseillé de se mettre d'accord avec la Commission sur la date de lancement des signatures (car, à partir de cette date il restera à la FERPA 12 mois pour recueillir 1 million de signatures « valables », ce qui veut dire qu'il faut prévoir une marge de sécurité de 25% de plus !);
- Le 4 février, la FERPA a rencontré Madame Amanda CLEARLY, experte juridique proposée par l'ECAS, en donnant des précisions sur la genèse de notre projet et nos attentes pour fonder le plus

solidement possible l'ICE, notamment au regard des compétences de la Commission telles que précisées dans le TFUE.

- Une rencontre informelle a eu lieu le 13 février avec des responsables de la DG Emploi auprès de la Commission. La FERPA a précisé ses propres attentes, à savoir une « Initiative » de la Commission visant à la reconnaissance, au sein des Etats membres d'un « droit » à la prise en charge des patient(e)s en perte d'autonomie et à « l'accessibilité » de ce droit. La Commission a attiré notre attention sur plusieurs points :
  - a) En ce qui concerne la demande, il convient d'établir une distinction entre une « prestation universelle » - qui implique une prestation sans condition de ressources – et un « droit universel » qui s'applique à tous, mais dont les modalités de mise en œuvre incombent aux Etats membres (prestations sous ou sans conditions de ressources, par exemple...);
  - b) Actuellement la Commission souffre d'une lacune de connaissances sur les situations réelles, concrètes sur le terrain. Aussi serait-il utile, pour appuyer la pertinence de son initiative, que la FERPA puisse fournir un certain nombre d'exemples significatifs qui montrent que l'absence aujourd'hui de ce droit ou sa mise en œuvre avec des exigences financières telles qu'elles conduisent à l'appauvrissement des familles des personnes dépendantes... crée une situation qui est en violation avec les dispositions de la Charte des Droits Sociaux Fondamentaux qui précisent que les personnes âgées, entre autres, ont le droit de vivre dans la dignité;
  - c) La portée économique de ce droit ne semble pas tant se situer du côté des coûts des soins médicaux, car bien souvent, une fois que l'état de la personne est stabilisé, c'est surtout une question de « surveillance » médicale, par exemple, mais plutôt du côté des « services d'accompagnement »;
  - d) Dans le cadre de la mobilité au sein de l'UE, la Commission souhaite introduire une nouvelle clause traitant des soins de longue durée dans le cadre de la mobilité.

La Commission s'est félicitée de cette rencontre et de l'initiative de la FERPA qui:

- d'une part, tombent au bon moment « politique » avec l'initiative parlementaire,
- et d'autre part, si elle réussit, constituera un bon support pour faire bouger les choses en ce domaine au sein de la Commission et du Conseil.

La conclusion du débat a confirmé une adhésion active et responsable de tous les affiliés et un appel est donc lancé aux responsables dans chaque pays à se mobiliser pour soutenir les objectifs voulus par la FERPA.

L'après-midi, le Comité Exécutif a pu entendre un Rapport de Fritz von NORDHEIM (Commission Européenne – DG Emploi) sur « **L'adéquation des pensions** ». Un large débat s'est ensuivi. Le Secrétaire général a ensuite fait une présentation de la position de la FERPA sur la question par le biais d'un texte déjà envoyé aux membres du Comité Exécutif. Ce texte sera transmis aussi à la CES ainsi qu'aux Institutions européennes intéressées.

La deuxième journée de réunion, le Comité Exécutif a entendu un rapport sur « **Les services sociaux d'intérêt général en Europe** » présenté en duo par Georges MALOTAUX et Enrico LIMARDO.

Au terme du débat, un document de position politique de la FERPA a été adopté et il a été recommandé au Secrétaire général de continuer à suivre le thème des SSIG parmi les activités de la FERPA, en activant les contacts nécessaires au niveau politique.

Le point suivant de l'ordre du jour traitait des objectifs et de la méthode de fonctionnement du Comité des Femmes.

Après la discussion réalisée au cours du CE du mois de novembre 2012 et les propositions soumises par certains affiliés, un texte avait été envoyé aux participants pour une prise de position sur le dossier, en vue de l'Assemblée de mi-mandat de juin 2013.

Le document proposé a été adopté à l'unanimité.

## CONFÉRENCE DE LA FERPA SUR L'ICE AU PARLEMENT EUROPÉEN 15 MAI 2013

L'accès aux soins et à l'assistance pour les personnes dépendantes et invalides doit être un droit pour tous les citoyens européens.

Au cours des semaines qui suivent le Comité exécutif de février, l'Initiative de citoyenneté européenne de la Ferpa a suscité toujours plus de consensus et le 15 mai, elle est présentée au Parlement européen de Bruxelles.

La Conférence rencontre un succès inattendu, tant en raison de la qualité des orateurs que de la participation de plus de six cents délégués, qui rend nécessaire l'ouverture d'autres salles pour permettre à tout le monde de suivre le débat à partir du circuit télévisé interne au Parlement.

Introduit par Sergio Cofferati et conclu par Antonio Panzeri, le thème d'une législation en faveur des droits aux soins des personnes en situation de handicap a vu se développer progressivement, dans l'alternance des langues, toute une série de réflexions auxquelles ont pris part les dirigeants des institutions européennes, comme le Commissaire aux affaires sociales Laszlo Andor, le Président du groupe des Socialistes & Démocrates Hannes Swoboda, le Secrétaire de l'Association européenne pour les services aux personnes en situation de handicap Luk Zelderloo, le Secrétaire de la Ferpa Bruno Costantini, la Secrétaire de la CES Claudia Menne et de nombreux autres rapporteurs prestigieux.

La Conférence a en outre été transmise en streaming dans le monde entier.

**S&D GROUP MEETS WITH TRADE UNIONS & NGOs on**  
**ACCESS TO QUALITY LONG TERM CARE:  
A RIGHT FOR ALL**

**15 May 2013 from 2:45 to 6:00 pm**  
European Parliament in Brussels, József Antall building - Room 4Q-2  
Interpretation: EN, FR, DE, ES, IT, NL, PT, PL

**2:45 WELCOME ADDRESS**  
MEP Hannes SWOBODA, President of the S&D Group

**IN THE CHAIR**  
MEP Sergio COFFERATI, Member of EMPL Committee

**3:00 PANEL 1: WHAT IS THE SITUATION IN THE EU NOW?**

- Robert ANDERSON, Head of Unit, Eurofound
- MEP Miguel Angel MARTINEZ MARTINEZ, EP Vice President
- Experiences on the ground from 2 EU countries
- Luk ZELDERLOO, Secretary General, EASPD

**Debate with questions and answers**

**4:15 PANEL 2: WHAT'S NEXT?**

- Commissioner Laszlo ANDOR, Employment, Social Affairs and Inclusion
- Bruno COSTANTINI, General Secretary, FERPA
- MEP Pervenche BERES, Chair of EMPL Committee
- Claudia MENNE, Confederal Secretary, ETUC
- Henri LOURDELLE, Advisor, FERPA

**Debate with questions and answers**

**5:50 CONCLUDING REMARKS**  
MEP Pier Antonio PANZERI, Member of IMCO Committee

The seminar will be webstreamed on the S&D Group website  
<http://www.socialistsanddemocrats.eu/gpes/index.jsp>

For EP access badge, please send your name, ID card nr.,  
date of birth and nationality to [social.chapotek@ep.europa.eu](mailto:social.chapotek@ep.europa.eu)



## ASSEMBLÉE DE LA FERPA DE MI-MANDAT Athènes, les 27 et 28 juin 2013

Pour comprendre la portée et l'importance stratégique du débat développé à Athènes par plus de 200 syndicalistes de la Ferpa, provenant de toute l'Europe, il suffit de parcourir le contenu de la

### Déclaration politique

#### **1) Se doter plus que jamais d'un mouvement syndical fort et mobilisé qui représente les personnes âgées et retraitées**

L'assemblée de mi-mandat coïncide cette année avec le 20<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de la Fédération européenne des Retraités et Personnes âgées (Ferpa).

**20 années de construction d'un syndicalisme authentique**, aujourd'hui reconnu, qui ne se limite pas à la défense des intérêts catégoriels et qui, de ce fait, se différencie de nombreuses associations traditionnelles de retraité(e)s et s'inscrit dans le mouvement syndical européen. Prenant totalement en charge la défense des intérêts des retraités et des personnes âgées, la Ferpa, conformément à ses idéaux de solidarité internes, mais également et surtout intergénérationnels, revendique pleinement sa place au sein de la Confédération européenne des Syndicats (CES) et entend continuer à peser de tout son poids dans la construction d'une Europe qui soit vraiment sociale et pas uniquement économique et monétaire.

**20 années d'existence, grâce aux efforts conjoints et à l'obstination** de ses fondateurs, parmi lesquels, au premier rang, le regretté Georges Debunne, mais également grâce à l'intelligence politique du Secrétaire général de la Ces de l'époque, Emilio Gabaglio, qui a conçu et facilité cette représentation spécifique au sein des instances syndicales européennes.

20 années de mobilisation, grâce à la conviction de ses 9 millions de membres, alimentée et soutenue par les responsables qui se sont succédé, à ses organismes de direction, à ses Présidents et à ses Secrétaires généraux.

**Un objectif: poursuivre l'ancrage de la Ferpa au sein de la Ces et se développer sur le plan national** pour être encore plus efficaces ensemble et solidairement et pour compter davantage au niveau européen. Pour réaliser un tel objectif, l'Assemblée de mi-mandat encourage les organisations affiliées à la Ferpa à développer des campagnes de syndicalisation adaptées aux expériences et ciblées sur les réalités vécues par les personnes âgées et retraitées, mais sans oublier la dimension intergénérationnelle.

#### **2) Un contexte social particulièrement dégradé qui exige une réaction et une mobilisation significatives**

La crise, à l'origine de nature financière, a donné lieu ensuite à une crise économique et sociale. La production s'est effondrée, le chômage a progressé à un rythme soutenu. C'est ainsi qu'en février 2013, 26 millions de personnes dans l'Union européenne étaient sans emploi, ce qui représente un taux de chômage de 10,9%. Et entre janvier et février, le nombre de chômeurs dans l'Union européenne a augmenté de 76.000 unités. Dans ce contexte de croissance quasi généralisée du chômage en Europe, le chômage des jeunes atteint des records dans les pays les plus fragilisés par les mesures d'austérité mises en œuvre: plus de 59% en Grèce, près de 56% en Espagne, mais également 38,4% en Italie et 38,3% au Portugal.

En même temps, la précarité augmente, touchant surtout les jeunes et les femmes. En France, par exemple, 75% des engagements aujourd'hui s'effectuent sur la base d'un contrat à durée déterminée. Le pouvoir d'achat est mis sous pression par le chômage et la précarité, par la baisse des salaires et des pensions, par la réduction de l'offre de travail ou, au contraire, par l'augmentation du temps de travail, sans salaire supplémentaire. D'où une érosion des recettes provenant des cotisations de pension et une augmentation des demandes de prestations de chômage et de mesures d'amortissement sociales.





### **Un risque de pauvreté pour les personnes âgées qui ne cesse d'augmenter**

L'Europe est une des régions les plus prospères au monde et, en même temps, la pauvreté ne cesse de gagner du terrain, sous les effets combinés de la crise et des plans de restriction budgétaire qui visent en particulier les politiques salariales, les droits sociaux et les services publics et, donc, une moindre socialisation. Les citoyen(ne)s européen(ne)s et en particulier les retraité(e)s sont les victimes d'une situation dont ils (elles) ne sont absolument pas responsables.

Ainsi en 2011, 24% de la population européenne, soit environ 120 millions de personnes, sont menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale et un enfant sur cinq est touché par la pauvreté. En 2010, ils étaient 23,4% et en 2008, 23,5%.

Mais le risque de pauvreté touche également les personnes âgées:

- Dans 10 pays sur 27, le risque de pauvreté pour les personnes âgées de plus de 65 ans est supérieur à celui de la population active (18-64 ans)
- Dans 8 des 27 pays, les personnes âgées sont plus pauvres que tous les groupes de la population réunis
- Si les femmes (17%) et surtout les femmes seules (25%) sont généralement plus menacées par la pauvreté que les hommes (16%), ce risque est encore plus élevé pour les femmes âgées (22%) que pour les hommes âgés (17%)
- 30,9% des femmes âgées et seules vivent avec moins de 878 € par mois

À cela s'ajoutent les augmentations du coût des loyers et de l'énergie, ce qui explique pourquoi les personnes âgées, dont les pensions sont érodées, si elles ne sont pas propriétaires de leur logement, rencontrent toujours plus de difficultés à avoir une habitation convenable.

### **Une remise en question générale de l'“État social”**

Même si tout le monde s'accorde à dire que, dans les pays où la protection sociale était plus développée, les personnes ont “moins” souffert des effets de la crise, partout en Europe, on constate des assauts répétés contre les mesures de protection de l'“État social”.

À titre d'exemple, en France, les pensions et les allocations familiales sont touchées.

Au Royaume-Uni, le gouvernement a décidé de réduire les prestations sociales de 19 milliards de livres sterling par an, des économies liées en particulier à la réduction de leur indice de réévaluation annuel à partir de 2010. Il y a eu également des “coupes” dans les crédits d'impôt dont bénéficiaient les familles avec enfants. On a également introduit la “bedroomtax” qui frappe les bénéficiaires de logements qui ont une chambre en trop...

En Espagne, où plus d'un quart de la population active est sans emploi, les allocations de chômage ont été réduites de 60 à 50% du salaire, à partir du sixième mois. En Belgique, le système d'indemnisation du chômage a été réduit et limité dans le temps. Les pensions des fonctionnaires ont été réduites, à travers une modification des années de référence pour le calcul de leur niveau.

### **Même les pensions sont touchées**

En ce qui concerne les pensions, aucun pays, aucun système de retraite n'est à l'abri de la crise. Même les régimes publics sont confrontés aux difficultés financières, dans la mesure où les recettes provenant des cotisations sociales diminuent, en conséquence de l'augmentation du chômage et où les coûts de redistribution augmentent pour compenser la baisse des pensions.

En ce qui concerne les pensions privées, selon plusieurs études de l'OCDE, on constate en premier lieu que les régimes de retraite privés ont été frappés de plein fouet par la tendance des marchés boursiers et immobiliers. Les pays les plus touchés sont ceux où les pensions privées jouent un rôle important dans le système de retraite, comme les Pays-Bas, le Royaume-Uni ou l'Irlande, par exemple, sans parler des pays de l'Europe centrale et orientale, où les gouvernements post-1990 se sont empressés de créer et encourager de tels régimes.

De très nombreuses personnes ont perdu une partie non négligeable de leur épargne-pension investie dans des plans de retraite ou dans d'autres activités financières. La situation est particulièrement grave pour les travailleurs plus âgés. Non seulement ceux-ci rencontrent des difficultés à

trouver un nouvel emploi en cas de licenciement, mais ils n'ont pas le temps non plus de reconstituer leur épargne avant de commencer à puiser dans leurs économies pour se financer. Les revenus de l'épargne, y compris les pensions privées, représentent en moyenne un quart des revenus des retraités dans les pays de l'OCDE. Dans sept pays, ils atteignent plus de 40%. Les pertes subies risquent de créer une augmentation de la pauvreté chez les retraité(e)s.

### **Des réformes souvent discutables qui pénalisent particulièrement les femmes**

Quasiment tous les pays ont récemment commencé à introduire des "réformes" dans leur système de retraite. La tendance générale va vers une privatisation des pensions, favorisée par la réduction de l'"État social" et vers un renforcement du lien entre le montant des cotisations versées et le montant de la pension. Ce renforcement découle de la réduction des mécanismes correcteurs (comme les traitements liés au nombre d'enfants à charge, les seuils minimum de pension, etc.) qui avaient une fonction de redistribution et qui atténuaient les effets négatifs sur les pensions des femmes par rapport à leur engagement envers leurs enfants. Partout, en effet, elles reçoivent en moyenne des montants de pension inférieurs à ceux des hommes et souvent très bas à la suite d'interruptions de carrière, de périodes à temps partiel et de bas salaires. Les mécanismes correcteurs, indispensables, sont, comme chacun le sait, insuffisants et les inégalités moyennes entre hommes et femmes sont amplifiées lorsque l'on passe du salaire à la pension. Aujourd'hui, la tendance est à la diminution de ces mécanismes!

Pénalisation globale des femmes: le montant de leur pension ne pourra que diminuer, ce qui aura pour conséquence de les exposer encore davantage à la pauvreté. La Commission européenne fait observer par ailleurs que "l'appauvrissement menace les retraités et que les femmes âgées constituent un des groupes les plus exposés au risque de pauvreté". La tendance des différentes réformes des pensions va également vers l'alignement de l'âge de fin de carrière des femmes sur celui des hommes, dans les pays où ils étaient différents. Cela a été ou sera le cas du Portugal et de l'Italie, avec un passage de 62 à 67 ans de l'âge légal de la retraite pour les femmes, en Grande-Bretagne, où la différence entre les femmes (60 ans) et les hommes (65 ans) sera supprimée en 2020, en Grèce, Lituanie, Pologne, Roumanie, etc.

Selon les pays, les montants des pensions sont gelés ou diminués, la durée obligatoire de la contribution s'allonge, ce qui entraîne des difficultés encore plus grandes pour les femmes, dont beaucoup ne parviennent pas à réunir une carrière complète. Enfin, un autre budget coupé, celui des politiques d'égalité de traitement entre hommes et femmes, qui ont été les premières à être délaissées dans différents États, comme l'a souligné le Parlement européen. Avec ses conséquences en termes de pouvoir d'achat, de manque de crèches et de structures de soins, l'absence d'aides sociales aux familles et la précarité de leur emploi, souvent non déclaré, la crise économique aggrave encore davantage la situation des femmes.

Une autre mesure imposée et appliquée avec les politiques de rigueur, concerne l'indexation et l'adaptation des pensions. Dans de nombreux pays, non seulement les montants ne sont plus indexés à l'inflation et/ou à la richesse du pays, mais leurs montants sont même réduits. Cela a pour conséquence que les retraité(e)s n'ont plus les moyens de vivre dignement, ni de faire face aux risques liés au vieillissement, comme la survenance d'un handicap ou de problèmes de santé.

La FERPA demande que les mécanismes d'indexation soient rétablis dans tous les pays, afin de garantir une progression des pensions qui reconstitue la solidarité intra et intergénérationnelle.

### **Une mobilisation urgente pour inverser les priorités au sein de l'UE**

L'Union européenne s'était constituée au début autour de l'Union économique et monétaire. Il est urgent de donner la priorité à la construction de l'Europe sociale. Récemment, au Conseil de juin, le Président Van ROMPUY a reçu mandat de développer "la dimension sociale". Il s'agit là d'un pas nécessaire mais, selon la FERPA, nettement insuffisant.

L'Union et les pays membres doivent faire plus et mieux. Cela signifie inverser le cours des politiques d'austérité, qui se traduisent par une récession généralisée, à travers la mise en place de véritables politiques d'investissement social et durable, source de développement et de richesse à partager. Comme



pour le “pacte de stabilité monétaire”, l’Union européenne doit se doter d’un “pacte de développement social”, qui vise en particulier le rabaissement du taux de chômage à 4% maximum, une réduction collective du temps de travail, une norme minimale et maximale sur la durée du temps de travail, la fixation d’un salaire interprofessionnel minimum européen, une harmonisation sociale et fiscale.

Il faut rechercher de nouvelles formes de financement, non pas pour diminuer la contribution des États membres au budget de l’Union, mais pour corriger les effets de la crise sur les citoyennes et les citoyens européens. L’instauration de la “taxe sur les transactions financières” adoptée récemment par le Parlement européen est un signal positif, mais qui doit être complété par l’introduction d’une politique fiscale européenne qui mette fin aux paradis fiscaux existants, à la fuite des capitaux et à l’évasion fiscale, dévastatrice pour l’économie et les budgets sociaux.

Cette mobilisation doit être menée tant au niveau européen que national et doit s’inscrire dans le cadre des mobilisations organisées par la Confédération européenne des syndicats (CES).

La FERPA elle aussi invite fermement les responsables européens à la mise en place optimale et immédiate des moyens financiers ou autres en vue de relancer l’économie européenne, plutôt que se contenter de ne poursuivre que l’objectif d’une politique d’austérité qui ne fait que mener les pays vers la pauvreté.

### **3) Une urgence pour la FERPA aujourd’hui: le droit de vivre et de vieillir dans la dignité**

Avoir le droit de vivre et de vieillir dans la dignité est un objectif qui, aujourd’hui, est encore loin d’être réalisé, en particulier avec les mesures d’austérité et/ou de rigueur budgétaire appliquées au sein de l’Union européenne, qui remettent en question le droit au travail, les conventions collectives et le dialogue social.

Ces mesures continuent d’avoir des effets négatifs lorsqu’une personne se trouve à la retraite et doit faire face aux problèmes liés à son âge, qui se traduisent par le handicap et la perte d’autonomie.

### **L’Initiative de Citoyenneté Européenne (ICE) pour un droit à la couverture de la perte d’autonomie au sein de l’Union européenne**

Conformément aux décisions de l’Assemblée générale de Bucarest (Roumanie) de mai 2010 et du Congrès de Venise de mai 2011, le Comité exécutif de la FERPA réuni à Bruxelles les 13 et 14 novembre 2012 a décidé de lancer une Initiative de Citoyenneté Européenne selon les nouvelles dispositions du Traité sur le Fonctionnement de l’Union européenne (le TFUE ex Traité de Lisbonne) sur les droits des personnes en perte d’autonomie et sur les soins de longue durée en Europe.

Même s’il faut récolter, en un an, un million de signatures pour soutenir ce droit pour les personnes concernées, il ne s’agit pas d’une pétition comme les autres. Il s’agit d’un véritable « acte de citoyenneté démocratique » qui donne le droit aux citoyennes et aux citoyens européens d’intervenir dans le processus législatif européen qui, auparavant, était le droit exclusif de la Commission et/ou du Parlement. On dit souvent que l’augmentation de l’espérance de vie est une réalité positive. La plupart de nos contemporains – sans ignorer ceux qui ont connu des conditions de travail pénibles – sont aujourd’hui souvent moins “vieux” que ce n’était le cas au même âge, il y a à peine une ou deux décennies.

Toutefois, sous l’effet de la crise et surtout des restrictions budgétaires qu’elle a créées et qui sont imposées aux États membres, les budgets sociaux subissent des coupes drastiques, les pensions – autrement dit les moyens qui permettaient aux retraité(e)s de vivre dignement – sont parfois gelées, pour ne pas dire tout simplement réduites. Le risque concret contre lequel la FERPA et ses organisations nationales se battent, est que les conditions et la réalité de la “couverture” pour les personnes ayant besoin de soins de longue durée – quel que soit leur âge, même si le risque augmente avec celui-ci – ne trouvent pour unique réponse que les “lois du marché”. La conséquence – douloureuse – est que celles et ceux qui en auront les moyens, seront protégés et les autres abandonnés.

Si, dans la plupart des États membres, la couverture sanitaire est plus ou moins bien garantie à titre de prestation du Service des soins de santé – ce qui n’exclut pas un risque de réduction de cette couverture à la suite de la pression exercée sur les budgets publics et de la remise en cause, dans certains pays, du principe de l’universalité, face aux migrants extracommunautaires -, il en va tout à fait autrement pour la couverture de l’accompagnement/assistance que leur état exige, tant en institution qu’à domicile.

Ces coûts s'avèrent très importants et, souvent, ne peuvent pas être couverts par les seules ressources des personnes concernées, en particulier à travers les pensions qu'elles reçoivent, d'autant plus que, dans le cadre de restrictions budgétaires mises en place au sein de l'Union, leur montant est souvent réduit ou gelé. Elles doivent dès lors recourir à l'aide des membres de leur famille, lorsqu'ils existent et à leur capacité d'assistance – même s'ils sont eux aussi exposés aux effets de la rigueur – ou, à défaut, aux services d'assistance.

Ces personnes, en particulier les plus âgées et les veuves, doivent également faire face aux problèmes de solitude, ou d'abandon, sans parler des cas de maltraitance. Elles se retrouvent de fait socialement exclues et exposées aux risques de pauvreté.

Quant aux personnes chargées de prodiguer des soins, souvent des membres de la famille, elles aussi doivent faire face à des difficultés considérables, tant en termes d'approche que de soutien.

Si nous voulons éviter d'en arriver à regretter l'impossibilité de bien vieillir dans l'Union européenne, surtout si l'état de santé de la personne âgée se détériore et si elle a besoin de soins de longue durée, la FERPA appelle résolument les États membres à s'engager à fournir les moyens nécessaires pour protéger les personnes. Pour la FERPA, cette couverture relève essentiellement de la responsabilité du service public.

### ***Mais avoir conscience du problème ne suffit pas, il faut agir, réagir***

C'est la raison pour laquelle la Ferpa s'apprête à déposer, auprès des services de la Commission, une Initiative de Citoyenneté Européenne, par laquelle la Commission est appelée à "prendre toutes les mesures et les initiatives en son pouvoir afin qu'un droit que tout un chacun doit avoir reconnu au sein de l'Union européenne – quel que soit son âge ou sa situation familiale, qui souffre d'un handicap ou d'une situation qui nécessite des soins de longue durée – pour bénéficier de soins de qualité et des mesures d'accompagnement requises par son état. Un droit garanti et effectif, notamment en instituant un socle de base commun pour chaque citoyen(ne) européen(ne), selon des modalités propres à chaque État membre.

Pour la Ferpa, il ne s'agit pas simplement d'un parcours "juridique" mais bien d'un parcours social et démocratique.

C'est la raison pour laquelle, à travers cette ICE, la Ferpa veut agir et se mobiliser afin que son slogan "un droit de vivre et d'être soigné dans la dignité" devienne une réalité.

La Ferpa se lance à présent dans une mobilisation – elle sait qu'elle a dès à présent des alliés parmi les ministres et les parlementaires – qui à partir d'aujourd'hui durera 16 mois, dont 4 mois pour la préparation et la mise en ordre et 12 mois pour la récolte de plus d'un million de signatures.

Cependant, cette ICE n'aboutira que si toutes les organisations de la FERPA se mobilisent dès aujourd'hui et tout le temps, il s'agit d'un véritable "marathon social" et le chemin sera long et escarpé. Il ne s'agit pas d'un "luxe" mais d'une "urgence sociale".

Déployons donc tous nos efforts pour atteindre l'objectif qu'ensemble nous nous sommes fixé.

Il faut, dès maintenant, communiquer et expliquer l'initiative autour de nous, en utilisant en particulier des actions de contact et de diffusion dans notre cercle de connaissances, mais également auprès des Confédérations syndicales nationales, des faiseurs d'opinion (la presse et les médias) et encore des femmes et hommes politiques, en particulier les parlementaires européens, en profitant de l'opportunité offerte par l'année 2014, année des élections pour le renouvellement du Parlement européen.

**Les femmes, les hommes, les parents et les membres de la famille comptent sur nous: ne les décevons pas, le succès de notre initiative sera directement proportionnel à notre mobilisation et à notre détermination.**



## LA PRÉSENTATION DE L'ICE – 5 SEPTEMBRE 2013

Le 5 septembre 2013, la Ferpa présente à la Commission européenne, en vue de son enregistrement, son Initiative de citoyenneté européenne sur la dépendance. À partir de ce moment-là, la Commission dispose de deux mois pour répondre si elle accepte ou non.

TITRE:

### **Le droit aux soins de longue durée : vivre dans la dignité et l'indépendance est un droit fondamental!**

#### **OBJET**

Nous invitons l'UE à proposer une législation qui garantisse le droit fondamental à la dignité humaine, par la mise en œuvre d'une protection sociale adéquate et de l'accès à des soins de longue durée de qualité et durables, et d'une assistance médicale adéquate tout au long de la vie.

#### **OBJECTIFS PRINCIPAUX**

Nous demandons que:

1. L'UE et les États membres soient tenus de garantir à tous les citoyens le droit à la dignité tout au long de la vie, en offrant une protection sociale contre la perte d'autonomie.
2. L'offre de services de soins de longue durée ne soit pas soumise aux lois du marché interne et que ces services soient classés comme des services publics dignes de l'accès universel.
3. L'UE adopte une législation imposant une obligation pour les États membres de fournir de tels services, et intensifie en même temps ses efforts pour aider les États membres à accomplir l'accès universel aux soins de longue durée de haute qualité, par la mise en œuvre de politiques visant la protection contre le risque de la dépendance à tout âge, mais en particulier pour les personnes âgées

#### **DISPOSITIONS DU TRAITÉ JUGÉES PERTINENTES PAR LES ORGANISATEURS:**

Art. 14, Art. 153 et Art. 235 du TFUE

## LES FEMMES ONT DE BONNES RAISONS DE S'ENGAGER Document du Comité des Femmes – 4 octobre 2013

La FERPA s'est engagée dans une initiative de citoyenneté européenne pour le droit garanti et effectif à bénéficier des soins de qualité et des mesures d'accompagnement qui servent en fonction de la situation des personnes qui souffrent d'un handicap ou d'une absence d'autonomie et qui ont besoin de soins de longue durée.

Les femmes ont des raisons spécifiques de s'engager dans cette bataille: elles sont les plus concernées par la perte d'autonomie, leurs pensions sont les plus basses et ce sont elles qui interviennent pour les personnes qui ont besoin d'aide.

La situation des femmes retraitées dépend évidemment de leur vie professionnelle, ou, au contraire, du fait que la société leur a confié l'éducation de leurs enfants. Dans certains pays, il faut choisir: avoir des enfants ou travailler. Mais ce choix ne se pose qu'aux femmes!



La crise aggrave les inégalités homme/femme, même si nous savons qu'en général, sans crise, leur pensions sont beaucoup moins élevées que celles des hommes. Et pas seulement parce qu'elles ont des carrières plus courtes! Dans cette situation, le renforcement du premier pilier des systèmes de retraite est absolument nécessaire.

La première revendication des retraitées est de vivre dignement. L'on ne peut pas vivre dignement lorsqu'il faut économiser parcimonieusement chaque euro, lorsqu'on renonce à se soigner; lorsqu'on renonce à toute vie sociale et culturelle et parfois à une vie de famille, faute de moyens financiers. La pauvreté des femmes retraitées et seules mène à l'isolement, qui est la première cause de perte d'autonomie.

## **I. Le montant des pensions**

*La pension est un élément déterminant pour l'indépendance de celui ou celle qui la reçoit, pour la qualité de la vie et pour les instruments de soin.*

En Europe, l'écart des pensions entre les femmes et les hommes est en moyenne de 39%. Les pays les plus riches sont ceux où la différence est la plus importante: 47% pour le Luxembourg, 44% pour l'Allemagne- plus du double de la différence entre les rémunérations des femmes et des hommes actifs. En général, il s'agit du reflet de la carrière, aggravé par la crise actuelle. Les femmes occupent des postes moins rémunérés, réalisent des carrières plus courtes, connaissent des périodes de chômage plus longues. Les réformes entreprises depuis une dizaine d'années amplifient ce phénomène. Elles ont tendance à renforcer le lien entre cotisations et prestations, en supprimant les périodes de «validation» qui étaient, pour les femmes, un outil de redistribution. En outre, même les modalités d'indexation peuvent défavoriser les femmes. La condamnation est double: les femmes subissent les conditions défavorables du passé et sont les premières victimes des réformes en cours et de celles qui viendront.

Les femmes très âgées risquent encore davantage d'être touchées par la pauvreté à cause de l'érosion de leurs revenus à mesure qu'elles vieillissent (plus du double par rapport aux hommes après 75 ans). Les mères sont les plus pénalisées. Il apparaît clairement qu'il existe un lien de cause à effet important entre le nombre d'enfants élevés et l'écart de pension femme/homme (étude européenne SHARE).

Pour l'avenir, la lente diminution des différences salariales entre hommes et femmes, ne mènera pas nécessairement à la diminution de l'écart des pensions. L'expérience faite aux États-Unis est révélatrice: une étude récente a permis de constater que, même si les écarts entre les salaires ont diminué de manière drastique, ceux qui existent entre les pensions sont restés fondamentalement inchangés. L'étude européenne SHARE conclut à ce sujet que: "l'espoir que les améliorations apportées dans le domaine des différences salariales s'étendront nécessairement aux pensions, n'est pas fondé".

La FERPA demande la primauté des pensions publiques et la garantie de leur revalorisation. Dans les pays où coexistent des pensions publiques et des pensions professionnelles (Danemark, Pays-Bas et Suisse, où les régimes sont suffisamment anciens pour être analysés), les différences des pensions femme/homme sont plus grandes que dans les régimes entièrement publics.

## **II. L'espérance de vie en bonne santé est moins bonne pour les femmes que pour les hommes**

Si l'on se limite aux 25 pays pour lesquels les données en matière de soins de santé sont disponibles depuis 2005 (la Bulgarie et la Roumanie n'ont rejoint l'UE qu'en 2007), l'on constate que l'espérance de vie à 65 ans de l'Union des 25 s'est allongée d'un an entre 2005 et 2010. Le temps vécu en mauvaise



santé au-delà des 65 ans a nettement diminué aussi bien pour les hommes que pour les femmes (de 0,5 à 1,1 an selon le sexe) et cela malgré le fait que l'augmentation des années de vie s'accompagne de maladies (de 1,6 à 1,3 an selon le sexe), le temps vécu sans limitations de la vie active reste inchangé. Si les femmes vivent plus longtemps que les hommes dans tous les pays, les différences entre les sexes varient de 1,9 an en Grèce à 5,3 ans en Estonie, pour une moyenne européenne de 3,5 ans. Mais, dans le cadre de cet allongement de l'espérance de vie, les femmes passent plus de temps en état de limitation d'activités que les hommes.

### **III. Les aidant(e)s familiaux(les) sont des aidant(e)s**

L'allongement de la durée de vie est une réalité pour l'ensemble des pays européens, même s'il existe de grandes différences. Il est certain que l'espérance de vie en bonne santé continue de progresser légèrement et, proportionnellement, le risque de la perte d'autonomie diminue, mais l'augmentation du nombre de personnes de plus de 85 ans à l'horizon 2030 et, en particulier, de femmes, entraînera inévitablement une augmentation du nombre de personnes âgées qui auront besoin d'aide. Tous les pays sont confrontés à cette situation. Partout, les systèmes d'aides publiques sont insuffisants ou sont remis en question, les proches doivent faire face à la situation. En France, selon une étude de la DREES, la moitié des aidants (e)s non professionnel(le)s sont les conjoints, dont 60% de femmes et un tiers d'enfants, dont 70% de femmes. Certains retraités éprouvent plus de difficultés à exercer cette assistance, comme les femmes qui travaillent et qui peuvent avoir encore des enfants à charge.

**Ce qui sert aux retraités et aux personnes âgées, aux personnes en perte d'autonomie, aux aidant(e)s et entre ces personnes, particulièrement aux femmes, et ce qui est revendiqué par la Ferpa :**

- des systèmes de soins de longue durée,
- à domicile ou en institution
- avec des professionnels bien formés, en nombre suffisant et correctement rémunérés,
- basés sur la solidarité nationale.

**C'est l'objectif de l'ICE pour un nouveau droit universel qui protège contre la perte d'autonomie à tout âge.**

### **COMITÉ EXÉCUTIF – 28-29 OCTOBRE 2013**

Le Comité exécutif qui se réunit à Bruxelles sous la présidence de Robert Racke écoute le rapport du Secrétaire général Bruno Costantini sur la situation politique et syndicale, et, en particulier, sur la situation de l'Ice-Ferpa.

Le nouveau site Web [www.care-for-dignity.eu](http://www.care-for-dignity.eu) mis en ligne pour l'Initiative européenne des citoyens et la récolte de signatures est présenté au Comité exécutif.

Claudia Menne, Secrétaire de la Ces, intervient sur les activités syndicales en cours sur le manifeste préparé par la Ces pour les élections de 2014 pour le renouvellement du Parlement européen, en réitérant le soutien politique de la Ces à l'initiative européenne de la Ferpa pour la dépendance. Elle informe en outre que la Ces, la Ferpa et la Fesp ont présenté à la Commission européenne un projet sur l'assistance à domicile et les implications pour les travailleurs concernés.

En conclusion de la première journée de travail, le Comité exécutif a décidé à l'unanimité d'octroyer le statut de "membre observateur" au syndicat des retraités serbes de la Confédération Catus, affiliée à la CES.

La seconde journée s'est ouverte par un rapport de Françoise Vagner, qui a présenté les résultats du Comité des Femmes, en s'attardant en particulier sur la présentation du document des femmes sur

l'Ice et d'un questionnaire sur les conséquences de l'inégalité entre hommes et femmes en Europe; en proposant ensuite d'aborder lors des prochaines réunions (Comité des Femmes et Comité exécutif) la question de la "pension minimum" et de présenter au Comité des Femmes de la Ces les résultats du questionnaire, avec le lancement d'une initiative sur les abus pour le 8 mars 2014.

Après le débat et les réponses du Secrétaire général sur les thèmes présentés par le Comité des Femmes, Henri Lourdelle a présenté un Powerpoint sur l'"Assistance à domicile ou en institution dans l'UE: les défis... les problèmes", qui a été suivi d'un débat et de l'invitation faite aux pays de l'Europe de l'est de fournir le plus rapidement possible toutes les informations relatives à l'assistance à domicile dans les pays respectifs, en vue d'une mise à jour des informations.

Le Npc-Tuc (Royaume-Uni) a présenté un document politique sur les transports pour les personnes âgées en Europe, qui a été adopté avec un vote défavorable et une abstention.

## **LA RÉPONSE DE LA COMMISSION – 5 NOVEMBRE 2013**

De manière inattendue, à quelques heures de l'échéance fixée, la Commission européenne rejette la demande de l'Ice-Ferpa en invoquant deux motifs qui ne constituent l'un comme l'autre qu'un prétexte :

- 1) en se déclarant incompétente dans la mesure où les Traités de l'UE ne contiendraient rien qui légitime des interventions sur la dépendance.
- 2) que l'on ne peut pas légiférer uniquement pour des catégories limitées de citoyens comme les personnes âgées.

Deux motifs en apparence juridiques mais tout à fait dénués de fondement dans la mesure où les droits à la santé des citoyens européens sont clairement établis par ses chartes fondamentales et où l'Ice Ferpa s'adressait clairement à tous les citoyens et non pas uniquement aux personnes âgées.

La Ferpa ne renonce cependant pas et le Secrétaire général Bruno Costantini écrit une lettre aux structures pour confirmer sa détermination à aller de l'avant.



Bruxelles, 7 novembre 2013

**Cher(e)s collègues,**

Comme vous le savez, le 5 novembre 2013 à 15h22 (c.-à-d. quelques minutes avant l'échéance), nous avons reçu une lettre officielle de la Commission européenne qui expliquerait les raisons du refus de notre ICE pour les soins de longue durée dans la dignité, pour les citoyens européens.

La déception est grande. Forts de notre expérience politique, nous devons réagir, prendre les mesures nécessaires et surtout rester positifs. Je profite de l'occasion pour remercier toutes celles et tous ceux qui nous ont exprimé leur soutien après cette communication.

**Nous devons donc nous remettre au travail et réfléchir sur plusieurs aspects :**

- L'arrivée à la dernière minute de la réponse met en évidence les difficultés et les discussions qui ont eu lieu entre les différents services de la Commission européenne, dont le service juridique;
- Au niveau politique, l'importance sociale de notre ICE a visé et touché de plein fouet les stratégies et les intérêts politiques de la Commission européenne;
- L'engagement de la Ferpa et de ses membres doit continuer. Nous ne pouvons pas y renoncer. Nous devons continuer le combat: rappelons-nous la participation massive et la grande émotion lors de la manifestation du 15 mai 2013 au siège du Parlement européen;
- Nous avons des indications sur la possibilité d'un recours dans la réponse de la Commission européenne. À l'exclusion du Tribunal de première instance, un travail est accompli actuellement pour présenter un recours devant la Cour de Justice. À ce propos, l'assistance d'experts, de fonctionnaires et le soutien d'amis politiques auront une importance fondamentale. Nous avons déjà entamé les contacts nécessaires et vous informerons le plus rapidement possible;
- N'oublions pas que les élections auront lieu l'an prochain, il s'agit là d'une opportunité très importante. Nous devons exploiter des campagnes potentielles ou d'autres activités dans tous les pays, entrer en contact avec les candidats et, éventuellement, avec la «nouvelle» Commission européenne;
- Notre Comité exécutif a soutenu et soutient toujours à l'unanimité la réalisation et, donc, la poursuite de notre ICE, malgré les difficultés. C'est une manière de faire connaître la Ferpa et le syndicalisme des retraités en Europe.

**Que faire concrètement?**

- La CES a déjà été informée de la situation, comme les collègues membres du Parlement européen avec lesquels nous avons travaillé au cours de ces derniers mois. Nous vous invitons à en faire de même avec vos contacts nationaux;
- Pour le moment, nous avons «gelé» le travail du site ICE. Mais il sera possible de le réactiver rapidement;
- À l'heure actuelle, une réunion du Comité de Direction de la Ferpa et du Comité de pilotage ICE n'est pas réalisable. Sur la base des développements futurs, l'on peut prévoir une réunion durant la semaine du 16 au 19 décembre;
- Vous serez informés des dernières nouvelles qui, entre temps, pourraient nous parvenir.

Bon travail à tous.

**Bruno Costantini**  
*Secrétaire général*

# 2014

- ▶ *Le recours à la Cour de Justice européenne*
- ▶ *Le séminaire conjoint avec la CES “who cares?”*
- ▶ *La nouvelle proposition d’ICE Ferpa*

## **LE RECOURS À LA COUR DE JUSTICE EUROPÉENNE**

Le 15 janvier 2014, après un long travail réalisé pendant la période des fêtes, les avocats de la Ferpa déposent auprès de la Cour de justice de l’Union européenne le recours pour obtenir l’annulation de la décision de la Commission ayant rejeté l’ICE.

**Pour le Président et les membres du  
Tribunal de l’Union Européenne**

### **RECOURS EN ANNULATION**

***établi conformément à l’article 263 du TFUE***

di :

1. M. Bruno COSTANTINI
2. M. Robert RACKE
3. M. Pietro PRAVATA
4. M. Zbigniew GALDZKA
5. M. Justo SANTOS DOMÍNGUEZ
6. Mme Maria Isabel LEMOS
6. M. André CLAVELOU

En leur qualité d’organismes, forment le comité de l’Initiative des citoyens: «Le droit aux soins de longue durée des citoyens: mener une vie digne et indépendante est un droit fondamental!»

### **CONTRE**

**la Commission européenne, Rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles, Belgique**





## COMITÉ EXÉCUTIF – 20-21 MARS 2014

Le premier Comité exécutif de 2014 qui se réunit à Bruxelles est appelé à se mesurer aux problèmes que le Secrétaire général Bruno Costantini aborde dans son introduction, du refus de l'Ice-Ferpa par une Commission européenne désormais en fin de mandat, à la forte augmentation de la pauvreté et à la détérioration de l'inclusion sociale des personnes âgées en Europe.

Claudia Menne, du Secrétariat confédéral de la Ces, est intervenue sur les activités syndicales de la confédération européenne en soutien de l'emploi, l'engagement pour les élections pour le Parlement européen de mai et la manifestation qui aura lieu à Bruxelles le 4 avril.

Abordant le problème du rejet de l'Ice-Ferpa, Claudia Menne a confirmé que la Ces était prête à soutenir la Ferpa pour le lancement d'une nouvelle demande d'enregistrement de l'Ice après la mise en place du nouveau Parlement de l'UE.

Ensuite, Françoise Vagner, présidente du Comité des Femmes, a parlé du questionnaire à distribuer aux membres, de la proposition de créer un "observatoire" sur la situation des femmes retraitées en Europe et la décision de renoncer pour 2014 à la réunion du Comité extraordinaire des Femmes qui se tient dans les structures du CESE.

La situation de l'Ice Ferpa et les questions politiques soulevées par le rapport du Secrétaire général sont examinées de manière plus approfondie l'après-midi.

Le Comité exécutif a ensuite voté à l'unanimité les budgets 2013 et 2014.

Au cours de la seconde journée, après la reprise du débat et les réponses du Secrétaire général, le Comité exécutif a adopté, avec deux abstentions, un document de prise de position de la Ferpa sur la question de l'ICE.

Bruno Costantini a ensuite présenté le projet "Who cares?" lancé en partenariat avec la Ces, la Ferpa, la FSESP et l'ONG Solidar. Le projet, financé par la Commission européenne, se déroulera dans le courant de 2014 et sera centré sur l'expérience syndicale relative aux soins de longue durée et aux travailleurs dont les membres de la famille sont dépendants.

Sur le thème des élections européennes, la Ferpa a élaboré son propre manifeste et un projet de lettre aux candidats.

Henri Lourdelle a ensuite présenté un Powerpoint sur: les "*Grands-Parents en Europe: politiques familiales et rôle des grands-parents dans l'assistance aux enfants en bas âge*".

Enfin, le Comité exécutif a adopté un document en faveur des syndicalistes turcs soumis à la rigueur de la politique antisyndicale de leur pays. Les membres turcs de la Ferpa, Emekli-sen, ont dénoncé la situation et confirmé leur adhésion totale aux politiques du syndicalisme européen.

## ICE: Prise de position du Comité exécutif de la Ferpa

### 1) Évaluation de la situation

Après le dernier Comité exécutif de la Ferpa, deux événements importants qui concernent notre Initiative européenne des citoyens (ICE) ont eu lieu.

#### **Le rejet de l'ICE par la Commission**

À notre grande surprise et à la surprise des experts et amis qui ont accompagné la FERPA dans son parcours, mais également des responsables de la DG Emploi et Affaires sociales qui avaient exprimé un avis positif, la Commission a rejeté notre ICE.

Il est apparu que ce refus – selon l’analyse des juristes consultés pour en comprendre les raisons – est plus le résultat d’une approche “politique” que “juridique”, représentative en particulier des dissensions qui existent actuellement au sein de la Commission. En outre, dans la lettre de motivations, la Commission se prononce déjà sur le fond de l’Initiative, alors qu’elle aurait dû se limiter à indiquer si cette initiative s’inscrivait dans le cadre du Traité sur le fonctionnement de l’Union européenne (TFUE).

Une fois la déception légitime passée, la FERPA ne pouvait s’empêcher de réagir, au risque sinon de voir cette attitude passer pour une acceptation de fait de la position de la Commission.

### **Présentation d’un recours devant la Cour de Justice européenne.**

Voilà pourquoi, après une discussion avec le Comité directeur – qui a été consulté et tenu informé de toutes les phases de l’affaire – il a été décidé de présenter un recours auprès de la Cour européenne, pour contester ce rejet. Notons qu’il s’agit du premier cas de rejet d’une ICE. Les juges eux-mêmes n’étaient donc pas familiarisés avec la procédure, ils nous ont demandé de leur fournir des explications, des documents relatifs à l’ICE, etc...

Même si nous sommes conscients que ce processus sera long, comme nous l’avons dit, ne rien faire aurait signifié une acceptation directe de la décision de la Commission, et donc la reconnaissance et l’admission de son approche “politique”, ce qui nous aurait ôté toute possibilité d’action ultérieure ...

## **2) Aujourd’hui?**

Après les informations, la discussion et la décision du Comité directeur, et après avoir consulté nos experts juridiques, nous avons décidé de **formuler une nouvelle proposition d’ICE**. Nous ne pouvons pas nous contenter de faire figurer parmi les pertes toutes les mobilisations menées par les différentes organisations, ni surtout les investissements réalisés en matière informatique.

Cette nouvelle ICE tiendra évidemment compte des observations formulées par la Commission, même si nous ne les partageons pas, mais fondamentalement, notre demande restera identique: garantir à tous les citoyens d’Europe la prise en charge des soins de longue durée, qui répondent à une revendication fondamentale de la Ferpa, à savoir vivre et vieillir dignement. Les États membres restent libres de trouver les formes et les moyens de satisfaire à cet engagement. En termes de délais, pour les raisons évoquées ci-dessus, il est également opportun d’attendre le renouvellement de la Commission actuelle. Cela signifie que nous pourrions présenter un **nouveau texte vers la fin août-début septembre**. C’est sur ces bases qu’a été élaboré le projet-cadre qui vous a été envoyé.

Nous mettrons cette période à profit pour:

- **Intensifier les contacts** avec nos partenaires.
- Informer et **solliciter** les candidats à la Présidence du Parlement en vue d’obtenir leur soutien et de les inciter à faire pression sur la Commission.
- **Saisir** les opportunités internes (la CES est au courant de nos actions et de nos réflexions) pour faire connaître notre ICE (en particulier lors des conférences qui auront lieu dans le cadre du projet “WHO CARES?” soutenu conjointement par la CES, par la Ferpa et par l’ONG Solidar).
- Mais également toutes les autres possibilités **externes**...

## **3) En conclusion**

Le Comité exécutif

- **confirme** les actions entreprises par la Ferpa, en particulier le recours devant la Cour de justice européenne.
- **est d’accord** sur le principe de lancer une nouvelle ICE et confirme le mandat de l’actuel Comité des Citoyens.
- **demande** aux membres de la Ferpa de poursuivre leur engagement en soutien de l’initiative.



## Manifeste de la Ferpa pour les élections du Parlement européen

### Pour une Europe sociale, pour l'égalité et la démocratie en Europe!

Du 22 au 25 mai 2014, les élections seront organisées dans chaque État membre pour élire les députés qui siégeront au prochain Parlement européen. Le Parlement européen a le pouvoir d'approuver ou de rejeter les lois européennes, de décider du budget européen et de choisir le Président de la Commission européenne.

Ces dernières années, les Parlementaires européens ont soutenu des demandes de la Confédération européenne des syndicats et de la Ferpa. Les élections de mai 2014 nous concernent donc tou(te)s au plus haut degré.

### *La FERPA milite pour un changement de cap. La FERPA se bat pour une autre Europe.*

#### **L'Europe que nous rejetons**

La FERPA rejette une Europe de l'austérité : celle qui a choisi de sabrer dans les dépenses publiques, de remettre en cause le pouvoir d'achat des travailleurs (euses), de laisser gonfler considérablement le chômage – en particulier chez les jeunes (26,5 millions de sans-emplois, dont 5,7 millions âgés de moins de 25 ans : un triste record). Une Europe de précarité et des inégalités croissantes, qui recherche la compétitivité uniquement par la baisse des salaires, des conditions et contrats de travail, de la protection sociale et de la fiscalité, qui de plus est injuste, car pesant de plus en plus sur les travailleurs (euses) et sur les retraité(e)s et de moins en moins sur les entreprises...

#### **L'Europe que nous voulons**

L'Union européenne a le potentiel pour combattre la crise. Il est urgent de prendre une nouvelle direction afin de stabiliser la situation économique et de créer des emplois de qualité dans une Europe sociale. L'Union européenne doit utiliser ses atouts pour construire un avenir plus prospère, plus égalitaire et plus démocratique.

La FERPA revendique donc une autre Europe, plus unie, plus solidaire et plus sociale. Une Europe du plein emploi, soucieuse de ses générations futures.

#### *Nous réclamons des emplois, de bons emplois et une protection sociale*

- *La relance de l'emploi en priorité. Un plan européen d'investissements ambitieux pourra finaliser la création d'emplois de qualité, comme facteurs de développement et de progrès social.*
- *L'arrêt immédiat des politiques d'austérité. L'assainissement des finances publiques est une nécessité, mais elle ne doit pas mener au démantèlement des acquis sociaux. L'Europe doit remettre la solidarité au cœur de ses politiques. Les ressources publiques pour les programmes d'investissements doivent être exclues de la "règle d'or" limitant le déficit structurel des États membres.*
- *La priorité des droits sociaux fondamentaux sur les libertés économiques et la libre circulation de la main-d'œuvre et des services à travers un « protocole de progrès social » joint aux traités.*
- *Le respect des négociations collectives et de l'autonomie des partenaires sociaux.*
- *Des politiques efficaces pour combattre toutes formes de pauvreté et d'exclusion sociale.*

#### **L'égalité, la solidarité**

- *Une cohésion et une justice sociale rétablies. Il faut réduire les inégalités croissantes entre pays, régions et territoires riches et pauvres, entre travailleurs et travailleuses, entre retraités et retraitées.*
- *Une lutte à tous les niveaux contre les discriminations persistantes. Le racisme, la xénophobie, l'homophobie, le nationalisme et les extrémismes seront radicalement combattus. Les migrants doivent être traités à égalité avec les autres travailleurs. Il faut renforcer la solidarité*

entre générations. Des actions ciblées viseront à corriger les écarts entre hommes et femmes, en particulier dans le domaine des salaires et des pensions. Il faut intensifier les efforts pour arrêter la violence inacceptable dont les femmes font l'objet (violence physique, psychologique et sexuelle sur le lieu de travail, à la maison, dans le monde d'internet et des réseaux sociaux).

- Des services publics et d'intérêt général de qualité, accessibles à tous, comme prévu dans la Charte des droits fondamentaux. Les accords commerciaux internationaux doivent les respecter. Il convient de développer de nouvelles structures d'accueil et de soins accessibles pour les enfants et les personnes âgées, notamment pour les personnes dépendantes auxquelles doivent être garantis des soins de longue durée dans le respect de leur dignité.
- La sécurité sociale est un droit humain fondamental. Son financement doit être partagé et réparti équitablement et, dans ce contexte, le rôle des systèmes publics de retraite (1er pilier) demeure essentiel.
- Une politique fiscale plus juste. De nouvelles mesures fortes et contraignantes sont nécessaires pour combattre l'évasion, l'évitement ou la fraude fiscale mais également la corruption, le travail au noir et la spéculation. La fiscalité en Europe doit être redistributive et progressive. L'assiette fiscale et les taux d'impôt sur les sociétés doivent être harmonisés, par l'introduction d'un taux minimum plus élevé.

#### **La Démocratie**

- Une transparence, une légitimité et une responsabilité pour contrôler la gouvernance économique européenne. Sous prétexte de crise, plusieurs mesures anti-démocratiques et inappropriées ont été imposées. La fameuse « Troïka » (BCE-Commission-FMI) ne dispose d'aucun mandat inscrit dans la législation européenne. Des indicateurs structurels sociaux opposables doivent être intégrés dans cette gouvernance économique.  
Le renforcement et l'approfondissement de la démocratie et de la transparence au sein des différentes institutions européennes sont nécessaires en vue de rétablir leur crédibilité et leur légitimité à l'égard du citoyen européen. Les pouvoirs du Parlement européen doivent être renforcés pour contrôler et influencer les politiques et législations.

#### **Le droit à une vie digne et à des soins de qualité**

- La FERPA revendique pour toutes les personnes retraitées, le droit à une vie digne, qui passe en premier lieu par la garantie de pouvoir bénéficier de pensions dignes et adéquates, c'est-à-dire d'un montant tel qu'il ne les condamne pas à la pauvreté et à l'exclusion sociale
- La FERPA revendique également l'accès à des soins de qualité accessibles pour toutes et tous, notamment en cas de perte d'autonomie. Elle appelle les parlementaires (et les candidats) à soutenir ses initiatives et notamment l'Initiative Citoyenne Européenne qu'elle va proposer à la Commission en ce sens. Elle demande de leur part un engagement clair qu'elle rendra public.

Si l'extrême-droite, les nationalistes, les eurosceptiques remportent les élections, ce sera encore pire pour les citoyen(ne)s qu'aujourd'hui. Pour changer de cap, il faut élire des Parlementaires – en assurant l'équilibre approprié entre hommes et femmes – prêts à défendre les intérêts des citoyen(ne)s européen(ne)s, des Parlementaires qui imposeront un changement, qui mettront en place un autre projet européen axé sur le progrès social afin d'en finir avec l'austérité, le chômage, la pauvreté, les inégalités, le dumping salarial et fiscal, afin de retrouver une Europe qui fait rêver, une Europe plus proche de ses citoyens.

**...une vision sociale de l'Union européenne existe : la Fédération européenne des Retraités et des Personnes Âgées (FERPA), la voix des retraités européens, appelle les citoyennes et les citoyens à participer massivement à ces élections. Chaque voix comptera.**



## COMITÉ DE DIRECTION – 10 JUIN 2014

Le Secrétaire général Bruno Costantini a fait un rapport au Comité de Direction de la FERPA sur la situation politique après les élections du Parlement européen, en formulant quelques réflexions sur les problèmes syndicaux des retraités et des personnes âgées en Europe par rapport au nouveau Parlement et à la nouvelle Commission.

En ce qui concerne la situation de l'Ice-Ferpa, le Secrétaire général et le Conseiller de la Ferpa Henri Lourdelle ont présenté les dernières nouvelles concernant l'ICE, et notamment les conséquences du recours introduit auprès de la Cour de Justice européenne, les contacts informels avec la Commission, la journée du 15 avril 2014 au siège du Comité économique et social pour ce qui concerne la réglementation de l'Ice.

À la suite du mandat du Comité exécutif de la Ferpa de mars 2014, les membres du Comité de Direction avaient déjà reçu le texte de la nouvelle proposition (élaborée avec l'aide d'experts) pour l'enregistrement à l'automne 2014.

Après un débat approfondi, le Comité de Direction a confirmé son soutien au nouveau texte proposé, qui sera envoyé à tous les membres, lesquels seront invités à faire parvenir leurs remarques éventuelles avant la mi-juillet 2014.

On suit la présentation d'un document sur «L'avenir des pensions de retraite en Europe – deux ans après le Livre blanc sur les pensions» que la CES adoptera lors de son prochain Comité exécutif. La Ferpa a contribué à l'élaboration de ce document en y apportant de nombreuses observations qui ont été maintenues.

En conclusion, l'évaluation politique qui a été faite du débat a été positive. Malgré cela, le Secrétaire général est intervenu devant le Comité exécutif de la CES pour demander que la Confédération ne se limite pas à confirmer ses critiques dans le domaine des pensions, mais qu'elle n'oublie pas d'avoir une vision politique intégrée entre l'évolution des systèmes de retraite et tous les aspects d'une politique du vieillissement et de l'intergénérationnalité.

À l'avant-dernier point de l'ordre du jour, il y avait la question du projet européen «Who cares», dans lequel la Ferpa est partenaire de la CES, de la FSESP e de l'ONG Solidar. Le 3 juin s'est tenue à Bruxelles une table ronde, qui a vu une participation importante des membres de la Ferpa. Les documents seront accessibles d'ici peu, tout comme le questionnaire, à tous les affiliés, traduit en plusieurs langues. Les réponses au questionnaire permettront aux chercheurs de tracer un tableau de la situation de l'assistance et des aides à domicile, par les travailleurs et les non-professionnels, comme les retraités et les bénévoles. Trois séminaires auront lieu en octobre (Italie – Allemagne– Suède). La FERPA est responsable de l'organisation de l'atelier qui aura lieu à Milan le 14 octobre. Toutes les informations nécessaires vous seront fournies dès que possible.



## La nouvelle proposition d'Initiative des Citoyens Européens sur la dépendance

TITRE:

### **Faire face au défi démographique en Europe: le droit à la dignité et à l'assistance tout au long de la vie**

#### **OBJET**

Nous invitons l'Union européenne à proposer une législation qui garantisse le droit fondamental à la dignité humaine, par la mise en œuvre d'une protection sociale permanente adéquate et de l'accès à des soins de longue durée de qualité et durables au-delà des soins de santé.

#### **OBJECTIFS PRINCIPAUX**

Nous demandons résolument que

1. L'Union européenne et les États membres garantissent à tous les citoyens le droit à la dignité tout au long de la vie, en offrant une protection sociale adéquate contre la dépendance.
2. La fourniture de services de soins de longue durée ne soit pas soumise aux lois du marché interne et que ces services soient classés comme des services publics dignes de l'accès universel.
3. L'Union européenne adopte une législation (des mesures) qui encourage les États membres à fournir de tels services, et multiplie en même temps ses efforts pour aider les États membres à fournir un accès universel aux soins de longue durée de haute qualité, par la mise en œuvre de politiques visant la protection contre le risque de la dépendance à tout âge, mais en particulier pour les personnes âgées.

#### **DISPOSITIONS DU TRAITÉ JUGÉES PERTINENTES PAR LES ORGANISATEURS:**

Art. 8, 9, 14, 153 et 235 du TFUE; Protocole 26.

## COMITÉ EXÉCUTIF – 27-28 OCTOBRE 2014

Le Comité exécutif des 27 et 28 octobre 2014 se réunit sous la Présidence de Robert Racke.

Le Secrétaire général Bruno Costantini a présenté un rapport sur la situation politique et syndicale européenne, sur l'Ice-Ferpa, les pensions, la santé et l'augmentation de la pauvreté en Europe. Il a en outre fourni des informations sur les congrès CES et Ferpa 2015.

Françoise Vagner, Présidente du Comité des Femmes, a présenté les résultats du questionnaire sur les différences de genre en Europe, pour les femmes d'âge avancé, et proposé le lancement de deux thèmes de recherche transversaux : les pensions minimum en Europe et la situation des soins de longue durée; en réaffirmant ensuite la volonté d'accorder plus de visibilité et de place aux femmes en vue du Congrès, à travers la participation à l'élaboration du document politique et au rapport avec le Comité des Femmes de la CES.

Claudia Menne, Secrétaire confédérale de la CES, a présenté les résultats du Comité exécutif de la CES, avec les initiatives pour le soutien à l'emploi et de la rencontre avec certains membres du Parlement européen pour constituer un groupe interparlementaire sur les affaires sociales. Claudia a partagé les propositions de la Ferpa sur la dimension sociale en Europe, qui incluent le soutien et la représentation des problématiques des personnes âgées parmi les questions à débattre au Congrès de la Ces, en reconfirmant l'intérêt de la Ces pour l'Ice-Ferpa et la disponibilité à fournir son appui politique pour la relance d'une nouvelle demande d'enregistrement.

Pour conclure, la Secrétaire confédérale a présenté les résultats du projet "Who cares?" lancé en partenariat entre la Ces, la Ferpa, la Fsesp et l'ONG Solidar.



Le matin du 28 octobre, lors du Comité exécutif, Henri Lourdelle, Conseiller politique de la Ferpa, a présenté un PPT sur l'« *Initiative des citoyens européens Ferpa* » avec les motivations juridiques et politiques qui sous-tendent la nouvelle proposition Ice qui sera lancée au cours de prochains mois. Elenka Brenna, professeure à l'Université catholique de Milan, a présenté une étude sur « *Les risques pour la santé mentale des femmes d'âge avancé dans l'activité d'assistance familiale en Europe. L'influence de la différence entre Nord et Sud de l'Europe* ».

Le Secrétaire général a ensuite informé le Comité exécutif que le prochain Congrès de la Ferpa se tiendra vers la mi-septembre 2015, tandis que le Congrès de la Ces aura lieu le 29 septembre 2015 à Paris. Les dates et le lieu du Congrès de la FERPA seront communiqués au cours des prochaines semaines. Avant la fin des travaux, Henri Lourdelle a présenté les résultats de l'« *Enquête Ferpa sur les transports pour les retraités et les personnes âgées en Europe* ». Clôture des travaux, le Secrétaire général a fait référence à la Table ronde prévue pour le 7 novembre à Bruxelles dans le cadre du projet « *Who cares?* », à la Convention européenne sur la pauvreté des 20 et 21 novembre à Bruxelles et au soutien politique à l'appel lancé par les collègues serbes dans leur discussion avec leur gouvernement.

## COMITÉ DE DIRECTION – 4 DÉCEMBRE 2014

Le Comité de Direction, sous la présidence de Robert Racke et en présence du Secrétaire général Bruno Costantini, qui a fait rapport sur la situation politique et syndicale générale, a abordé les points suivants de l'ordre du jour:

**Congrès FERPA 2015** – Les dates suivantes ont été fixées: **9, 10, 11 septembre 2015**. Le Comité de Direction a discuté des propositions qu'il a reçues: Madrid (Espagne), Xhanti (Grèce) et Budapest (Hongrie). L'offre proposée par un hôtel à Madrid a été jugée excessivement élevée. Les deux autres candidatures, Xhanti (soutenue par les membres grecs et chypriotes) et Budapest (soutenue par les membres hongrois), étaient équivalentes d'un point de vue économique. Le Comité a donc choisi de réaliser le congrès à **Budapest**, étant donné que la dernière Assemblée générale, en 2013, s'est tenue en Grèce, la préférence ayant en outre été donnée à une capitale en raison des facilités d'accès.

Sur le plan politique, il a été décidé de créer un **Groupe de travail** composé du Président, du Secrétaire général, de la Présidente du Comité des Femmes et de 3 membres du Comité (Dick Degraaf – Livio Melgari – un représentant français). Ce groupe se chargera de préparer les documents programmatiques pour le Congrès et d'examiner les propositions de modification éventuelles des Statuts. Le groupe se réunira une première fois à Bruxelles le 29 janvier 2015.

En ce qui concerne les **candidatures** pour le prochain mandat (Président et Secrétaire général), les membres sont invités à présenter leurs propositions avant le 15 avril 2015 (date butoir).

**Congrès CES 2015** – Le Comité de Direction a discuté du tableau de marche des activités prévues pour le Congrès qui aura lieu à Paris du 29 septembre au 2 octobre 2015. En ce qui concerne le document programmatique, la FERPA a demandé et obtenu de contribuer à sa rédaction relativement aux thèmes qui concernent les retraités et les personnes âgées (vieillesse de la population, pensions, santé, soins de longue durée, pauvreté).

En ce qui concerne la **situation de l'ICE-FERPA**, le Secrétaire général et le conseiller de la Ferpa Henri Lourdelle, ont fourni des informations sur les réunions et les contacts qui ont eu lieu ces dernières semaines. Le 10 décembre aura lieu un « *ECI day* » au cours duquel seront discutées des propositions de modifications éventuelles du règlement de l'ICE, qui arrive à échéance en 2015.

La table ronde du 7 novembre et le Comité de Direction du 27 novembre ont conclu le **projet européen « Who cares »**. Le Comité de Direction a exposé ses évaluations sur le déroulement du projet, en soulignant la participation active des membres de la Ferpa aux différentes phases.

Les membres de la délégation Ferpa qui ont participé au Congrès sur la pauvreté des 20 et 21 novembre 2014, ont présenté un rapport au Comité de Direction, en soulignant l'importance de la manifestation et la présence active de la Ferpa aux ateliers sur les soins de longue durée et sur les différences de genre.

# 2015

- ▶ *Le 7<sup>ème</sup> congrès de la Ferpa*
- ▶ *Le 13<sup>ème</sup> congrès de la CES*

## **COMITÉ DE DIRECTION – 27 MARS 2015**

Le Comité de Direction de la FERPA s'est réuni le 27 mars 2015 à Bruxelles sous la présidence de Robert Racke qui a fait une introduction de bienvenue, tandis que le Secrétaire général Bruno Costantini a fait rapport sur la situation politique et syndicale générale.

Les points suivants de l'ordre du jour ont ensuite été présentés:

### ***Document politique du Congrès FERPA 2015***

À la demande du Groupe de travail qui s'est réuni le 29 janvier, le Secrétaire a reçu les amendements de la France (tous les membres); des Pays-Bas (FNV); de l'Espagne (CC.OO.); de l'Italie (tous les membres). Après un tour d'interventions auquel tous les membres du Comité ont participé, les observations principales ont été adoptées et le Secrétariat a été chargé de rédiger un nouveau texte qui sera mis à la disposition de tous pour le prochain Comité exécutif de mai. D'autres contributions seront demandées et le débat du Comité permettra d'avoir un texte définitif pour le Congrès.

### ***Congrès FERPA Budapest 9, 10 et 11 septembre 2015***

Le Secrétaire général a présenté une série d'informations relatives au Congrès:

- Il faudra proposer au prochain Comité exécutif un slogan ou un thème pour le 7<sup>e</sup> Congrès;
- Une première hypothèse de budget (coûts, cotisations des membres, etc.) a été présentée- Le collègue Lajos Mayer est chargé de mettre à jour les contacts avec l'hôtel Benczur de Budapest, pour établir les prix et les conditions définitives, compte tenu du fait que la demande de participation reçue est plutôt élevée. Un budget plus précis sera proposé au CE;
- Un premier programme de travail a été examiné. Celui-ci sera envoyé avec les premières informations aux délégués et aux invités. Une première liste de rapporteurs a été discutée;
- En ce qui concerne les candidatures (Président et Secrétaire général), jusqu'à présent, une seule proposition de candidature au poste de Secrétaire général est parvenue. Aucune pour la Présidence. Le dernier délai pour les présentations a été confirmé : ce sera le 15 avril 2015.

### ***Congrès CES Paris 29 septembre/2 octobre 2015***

Le dernier Comité exécutif de la CES a voté pour les candidatures pour le Congrès. L'Italien Luca Visentini est élu nouveau Secrétaire général. L'Allemand Peter Scherer et la Suédoise Veronica Nillson sont les premiers membres nommés pour le Secrétariat.



### **Sur le plan politique:**

- Le Comité exécutif de la CES a adopté pour le Congrès un document de travail très important sur la protection sociale (où figurent d'importantes observations liées au programme de la Ferpa – comme les pensions et les soins de longue durée);
- Lors du débat, le CSIR et le Comité des jeunes ont soulevé la question de la reconnaissance du droit de vote au sein du Comité exécutif de la CES. Le Secrétaire général de la Ferpa est intervenu en cette occasion, pour revendiquer ce droit pour tous les groupes spécifiques de la CES.

### **Sur le plan organisationnel:**

- Il est décidé de louer un stand au Congrès pour faire connaître la Ferpa en distribuant du matériel d'information et des gadgets. Au cours des quatre journées, la présence sera garantie par des collaborateurs et des représentants des affiliés français;
- La délégation Ferpa au Congrès CES (10 personnes) sera composée des membres du Comité de direction. Des informations plus détaillées seront mises à disposition dès que possible.

Situation de l'Ice-Ferpa – Le Secrétaire général, avec la collaboration d'Henri Lourdelle, a informé le Comité de Direction sur les derniers développements. En particulier, après l'audition au CESE du 12 janvier, sur la désinstitutionnalisation des soins de longue durée, et surtout après l'audition au Parlement européen (Commission PETI et AFCO) du 26 février, une réflexion attentive sur le parcours à suivre pour la relance éventuelle de l'Ice Ferpa s'impose. Il faudra tenir compte des perspectives de modification du règlement et de la possibilité, soulevée par la Commission, de geler, pendant une certaine période de moratoire, les nouvelles demandes d'Ice.

Pour conclure, un rapport a été présenté sur:

- la préparation du prochain Comité exécutif des 12 et 13 mai, y compris la réunion du Comité des Femmes, qui se tiendra dans la matinée du 12;
- la réunion d'un Comité extraordinaire des femmes, le 19 juin, au CESE, dont Françoise Vagner prépare actuellement l'ordre du jour. La présidence du Comité des Femmes de la CES a également été invitée.

## **COMITÉ EXÉCUTIF – 12 et 13 MAI 2015**

Le Comité s'est réuni à Bruxelles sous la présidence de Dick De Graaf.

Le premier jour, le Secrétaire général a fait un rapport sur la situation politique et syndicale européenne et sur le parcours de préparation des Congrès FERPA et CES. Dans ce contexte, il a présenté:

- l'état d'avancement du projet de document politique pour le Congrès. Un texte élaboré par le Secrétariat et par le Comité de Direction, à propos duquel les affiliés seront chargés de proposer d'éventuels amendements;
- la situation des candidatures pour le Congrès, en particulier pour les fonctions de Président et de Secrétaire général. Aucune candidature au poste de Président(e) n'a été reçue. Pour le secrétaire général, une seule candidature a été avancée, par les trois syndicats italiens: celle de **Carla CANTONE, actuelle Secrétaire générale du SPI-CGIL;**
- un premier programme des travaux pour le Congrès de Budapest (du 9 au 11 septembre 2015), en même temps qu'une première proposition de budget. Le thème choisi pour le Congrès est: "Un syndicat dynamique et mobilisé pour le droit de vivre et vieillir dans la dignité".

Lors d'une de ses interventions, Claudia MENNE, Secrétaire confédérale de la CES, a présenté les activités récentes de la CES. Et plus particulièrement les discussions en cours à l'approche du Congrès qui se déroulera à Paris du 29 septembre au 2 octobre. Claudia a remercié la FERPA pour les propositions relatives à la dimension sociale de l'Europe qui ont été intégrées dans le document "programme de la CES 2015-2019".

Françoise VAGNER, Présidente du Comité des Femmes a présenté les conclusions du Comité proprement dit, qui s'était réuni en matinée. Le Comité a communiqué son intention de présenter des propositions d'amendement aux Statuts de la FERPA.

Il a été établi que:

- une lettre sera envoyée aux affiliés pour demander la présentation éventuelle d'amendements aux Statuts. L'examen de ceux-ci et la prise de décision sur leur adoption éventuelle auront lieu au Congrès;
- sur la base des amendements proposés à l'Exécutif et des rapports qui parviendront par écrit **avant le 15 juin 2015**, le secrétariat établira une nouvelle version du document politique qui sera envoyée aux affiliés;
- le 1<sup>er</sup> septembre 2015, le Comité de Direction se réunira pour faire le point de la situation avant le Congrès;
- d'ici peu, toutes les indications utiles seront fournies pour l'inscription des délégués au Congrès de Budapest. Les fiches de participation devront parvenir avec le 10 juin.

À la demande du Comité exécutif, Carla CANTONE, en qualité de candidate unique au poste de Secrétaire générale, a pris la parole pour illustrer son CV et a présenté les premières lignes stratégiques pour le prochain mandat 2015-2019:

- renforcer les stratégies et les choix de la Ferpa;
- tenter d'obtenir l'adhésion des pays et des organisations qui ne sont pas encore membres de la Ferpa;
- renforcer le travail en commun avec la CES;
- établir des alliances avec les catégories syndicales et les associations.

**Il a été procédé à l'élection de Carla CANTONE en tant que candidate désignée Secrétaire générale pour le Congrès. Le vote, à main levée, a obtenu l'unanimité des voix.**

Le Comité exécutif, sur proposition du Secrétaire, a examiné et adopté les décisions suivantes:

- 1) pour l'Association des syndicats de retraités de Serbie adhérant à CATUS, transformation du statut de membre observateur en membre de plein droit de la Ferpa;
- 2) pour le groupe des retraités adhérant au syndicat suisse UNIA, admission à la Ferpa en tant que membres observateurs.

Enfin, Georges MALOTAUX, membre de la Commission Finances (en remplacement du Président Maurice LECOMTE, absent) a présenté le rapport sur la situation financière de la FERPA. Les budgets 2014 et 2015 (prévision) ont été approuvés à l'unanimité.







**FERPA**  
**Fédération Européenne des**  
**Retraités et Personnes Agées**

Boulevard du Roi Albert II, n°5  
B-1210 Brussels • Belgium  
Tél. +32/2/224.04.42  
<http://ferpa.etuc.org>